

Débat d'orientation budgétaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE-BEAUJOLAIS

9 NOVEMBRE 2023

Le cadre juridique

- ▶ Le Conseil communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
- ▶ Le DOB permet :
 - ▶ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
 - ▶ d'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
 - ▶ de présenter les actions mises en œuvre.
- ▶ Le présent document abordera donc successivement :
 - ▶ le contexte socio-économique et l'environnement général,
 - ▶ l'analyse de la situation financière et fiscale de la communauté de communes : données et ratios généraux, fiscalité, endettement,
 - ▶ les éléments de perspectives 2024



1

La situation
nationale des
finances publiques
en 2023

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,2</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

La situation décrite par la Banque de France en septembre 2023 :
une situation précaire mais stable à l'horizon sur les indicateurs
macro-économiques

Tableau 1 : Évolution du PIB (moyenne annuelle, en %)

	2021	2022	2023	2024	Niveau 2024/2019
	Observé		Prévisions		
MONDE*	6,3	3,5	3,0	3,0	13,5
ÉCONOMIES AVANCÉES*	5,5	2,7	1,7	1,3	6,8
États-Unis	5,9	2,1	2,1	0,8	8,1
Japon	2,3	1,0	2,3	1,2	2,4
Royaume-Uni**	7,6	4,1	0,5	0,8	1,0
Zone euro*	5,4	3,4	0,9	1,3	4,5
dont Allemagne	3,1	1,9	-0,1	1,1	1,6
dont Italie	7,0	3,8	1,0	0,7	2,7
dont Espagne	5,5	5,5	2,4	1,5	2,5
ÉCONOMIES ÉMERGENTES*	6,8	4,0	4,0	4,2	18,2
Chine	8,4	3,0	5,0	4,5	25,2

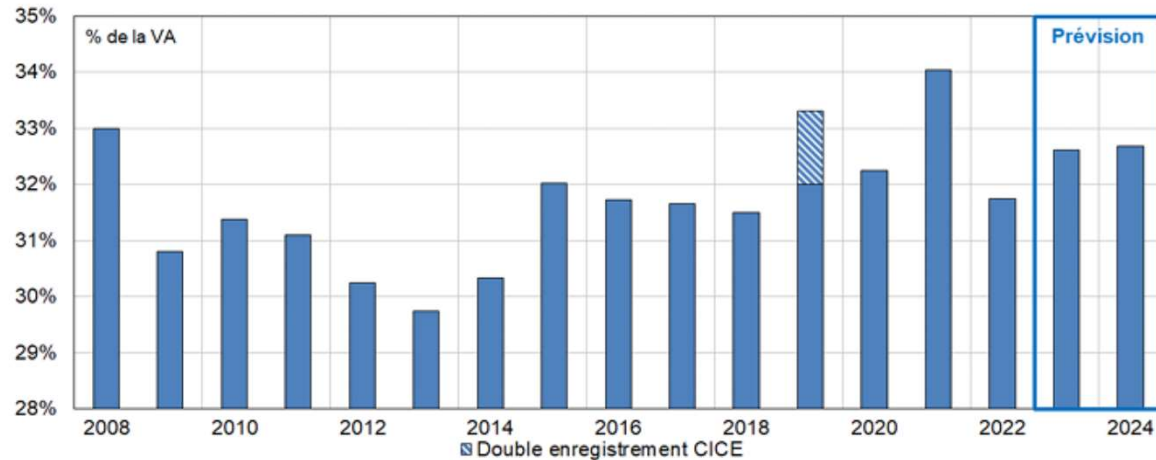
* Les croissances mondiale et par zone économique sont calculées à partir des prévisions de 12 pays réalisées par la DG Trésor (États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie, Espagne, Brésil, Chine, Inde, Russie, Turquie), complétées par les prévisions du FMI de juillet 2023. L'agrégat zone euro est construit à partir des prévisions DG Trésor pour l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne et des prévisions de l'OCDE de juin 2023 pour les autres pays.

** Les chiffres de 2021 et 2022 pour le Royaume-Uni sont ceux qui étaient disponibles à la date d'arrêt des prévisions (21 août 2023). Ils ne prennent pas en compte la révision des comptes nationaux annuels publiée le 1^{er} septembre 2023.

Sources : FMI (Perspectives économiques mondiales, juillet 2023), OCDE (Perspectives économiques, juin 2023), prévisions PLF 2024

Une situation mondiale dans la même perspective avec un réajustement à la hausse dans l'économie post-covid.
Source: Direction Générale du Trésor, note de conjuncture PLF 2024 (octobre 2023)

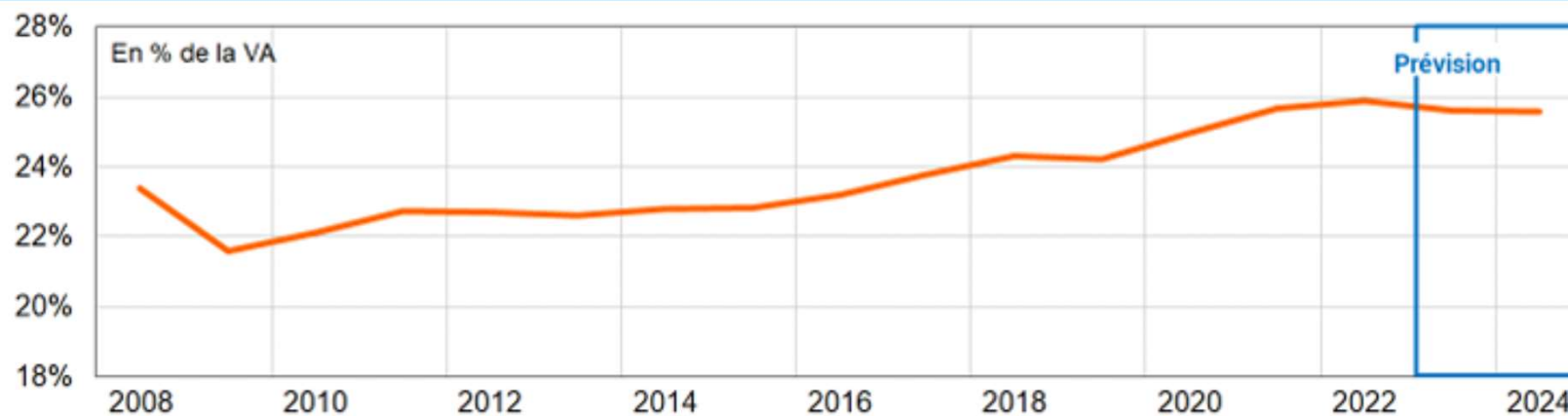
Graphique 1 : Taux de marge des sociétés non financières



Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

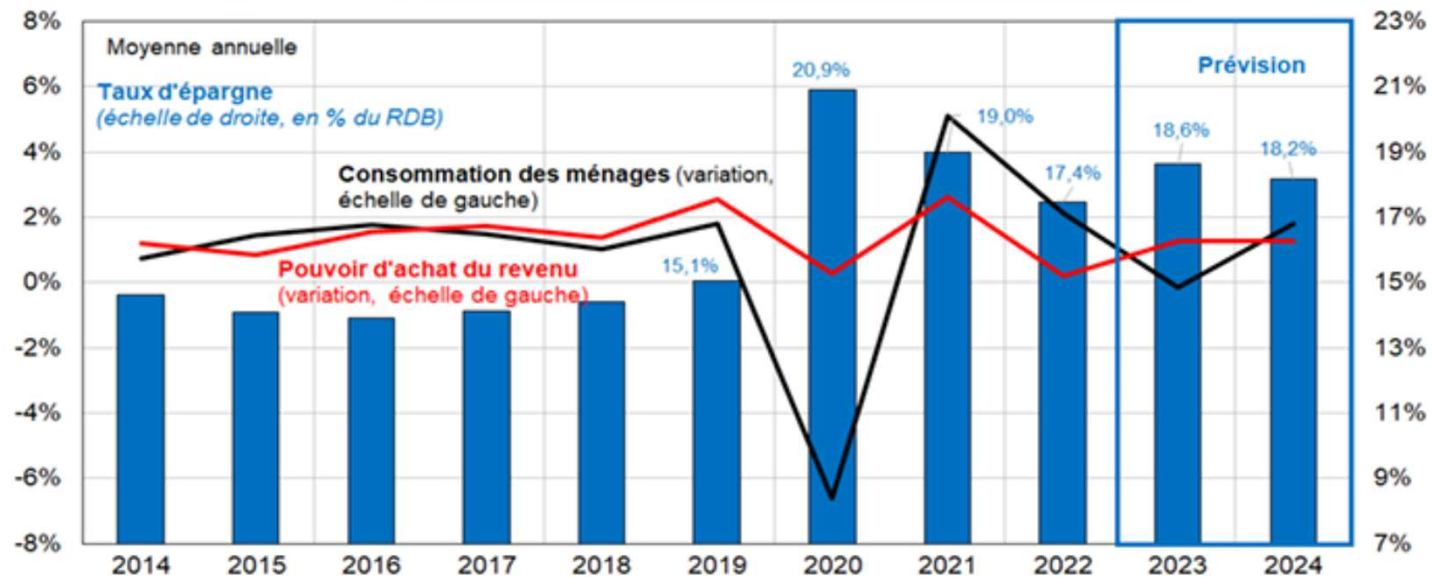
Grâce à la réduction des impôts de production et de la CVAE, des marges pour les entreprises attendues à un niveau historiquement haut hormis l'année exceptionnelle 2021...

Graphique 3 : Taux d'investissement des sociétés non financières



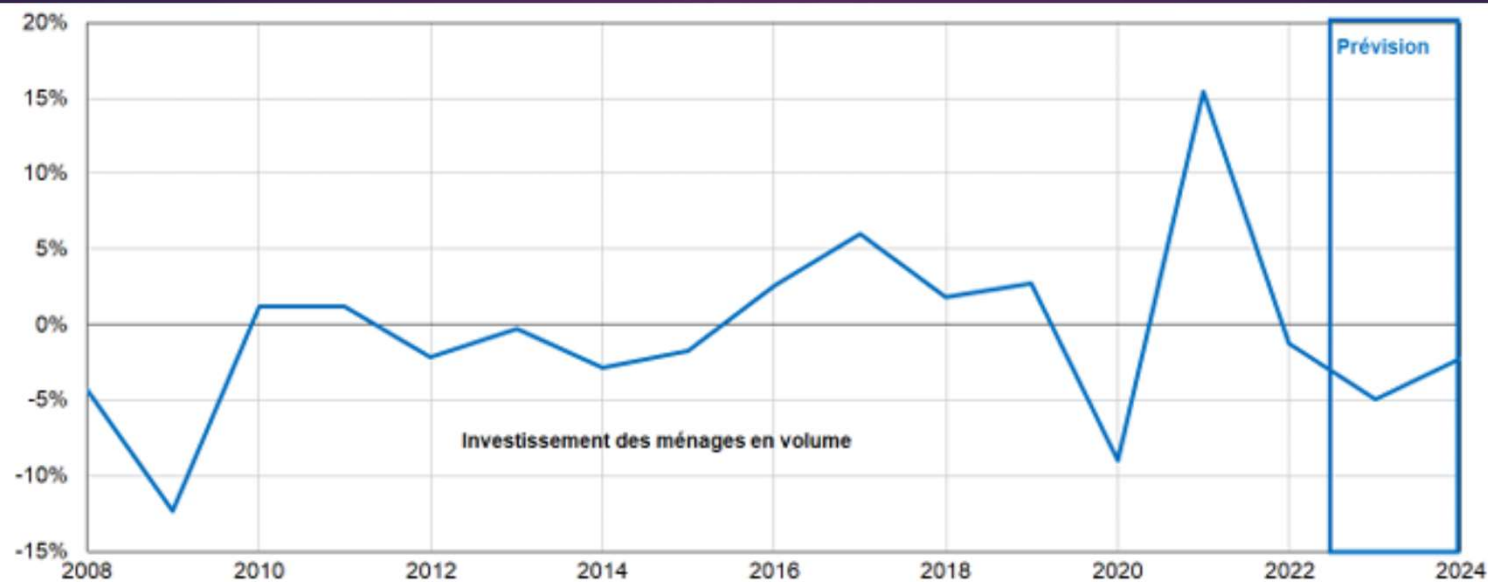
Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

... qui devraient leur permettre d'investir à un bon niveau en 2024.



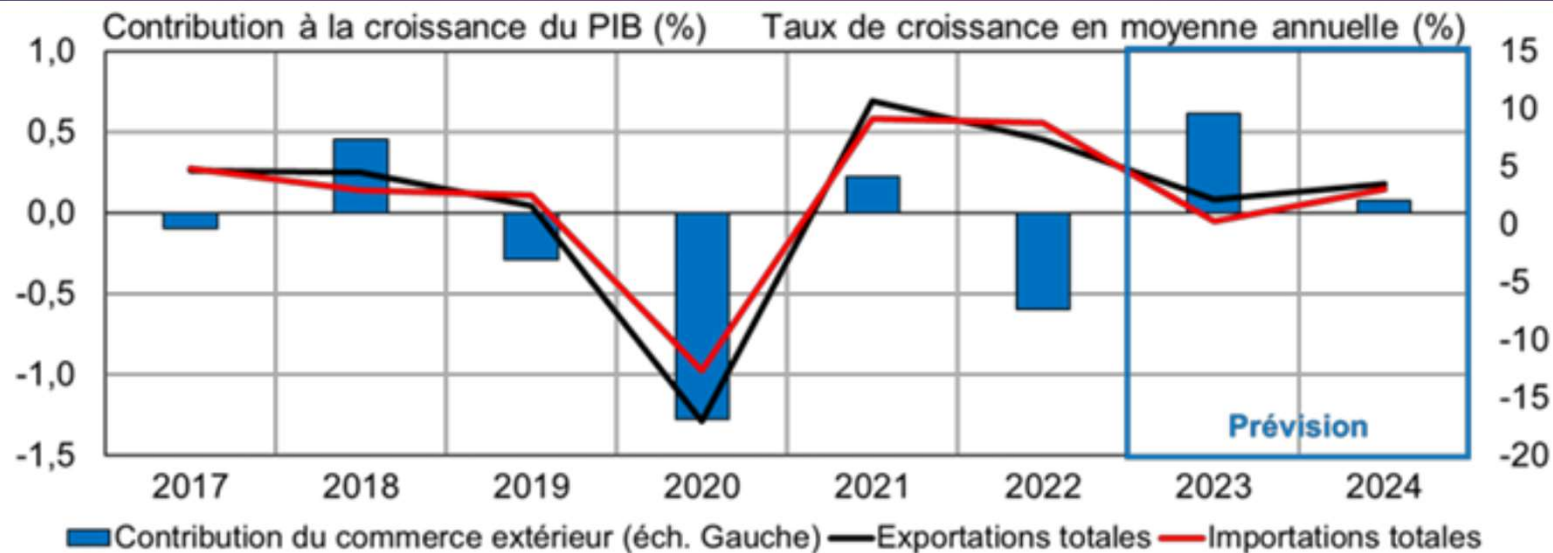
Sources : Insee, prévisions PLF 2024

Une relative stabilité globale du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation qui n'érode pas leur taux d'épargne global...



Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

... mais qui va néanmoins, dans une période d'incertitude et compte-tenu de la hausse des taux, réduire l'investissement global des ménages.



Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

Un commerce extérieur en déficit brut structurel, entre 40 et 50 milliards attendus par an pour 2023 et 2024, et qui peine à produire de la croissance pour le pays.

Moyenne annuelle (en %)	Moyenne 2010-2019 (en %)	2022	2023	2024	Pondération 2023 (en %)
TOTAL	1,1	5,2	4,9	2,6	100,0
TOTAL HORS TABAC	1,0	5,3	4,8	2,5	98,2
Alimentation	1,3	6,8	11,6	2,3	16,2
Produits manufacturés	-0,3	3,0	3,6	0,5	23,2
Énergie	3,8	23,1	5,1	5,3	8,6
Services	1,3	3,0	3,1	3,1	50,1
SOUS-JACENT (indice brut ²⁸)	0,7	3,9	5,1	2,4	60,6

Sources : Insee, prévisions PLF 2024.

Une inflation marquée en 2022 et 2023 qui chuterait de moitié en 2024 de manière assez homogène en restant à un niveau haut en comparaison des 10 dernières années avant covid.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement, en % du PIB	2022	2023	2024
État	-5,7*	-5,3	-4,6
Organismes divers d'administration centrale	0,5*	-0,1	-0,1
Administrations publiques locales	0,0	-0,3	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6
Solde public	-4,8	-4,9	-4,4

* Y compris reprise de dette SNCF Réseau en 2022 (10 Md€), opération neutre pour les administrations publiques dans leur ensemble car en dépenses côté État et en miroir en recettes côté ODAC. Hors cette opération, en 2022, le solde de l'État serait de -5,3 % du PIB et le solde des ODAC serait de 0,1 %.

Une réduction attendue du déficit public par la Direction générale du Trésor dans le cadre du PLF 2024.

En % du PIB, sauf mention contraire	2022	2023	2024
Dettes publiques totales	111,8	109,7	109,7
Dettes publiques hors soutien à la zone euro	109,3	107,4	107,6
Dépense publique hors crédits d'impôt	57,7	55,9	55,3
<i>Progression en valeur (%)</i>	4,1	3,4	3,0
<i>Progression en volume (%)</i>	-1,1	-1,3	0,5
<i>Progression en volume hors soutien d'urgence et relance (%)*</i>	2,5	0,0	0,9
Prélèvements obligatoires	45,4	44,0	44,1
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4

Une stabilité attendue de la dette publique et des prélèvements obligatoires par la Direction générale du Trésor dans le cadre du PLF 2024.

Mesures de Soutien d'Urgence (Md€)	2020	2021	2022	2023	2024
Activité partielle (hors APLD du plan de relance)	25,3	8,1	0,2	-	-
Fonds de solidarité et aides annexes, y compris sport montagne culture	16,0	23,9	1,4	-	-
Dépenses de santé	14,0	18,3	11,7	0,9	-
Exonérations et aide au paiement des cotisations sociales	5,8	2,9	0,3	-	-
Trésorerie de Santé publique France (SPF)	-0,9	-	-	0,4	0,4
Prolongation des revenus de remplacement et décalage de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage	3,9	5,1	0,3	-	-
Report en arrière des déficits sur l'assiette fiscale de l'IS	0,1	0,4	-0,1	-	-
Crédit d'impôt bailleurs	-	0,1	-	-	-
Autres mesures de soutien spécifiques (masques, permittents, etc.)	6,4	1,9	0,0	-	-
Sinistralité BEI (Banque européenne d'investissement)	-	0,0	0,0	0,3	0,2
Sinistralité PGE (prêts garantis par l'État) nette des primes	-0,4	-0,1	1,0	1,3	0,7
Autres dépenses sous norme pilotable	-	1,0	-	-	-
Total	70,1	61,7	14,8	3,0	1,3

La fin des mesures de soutien post Covid

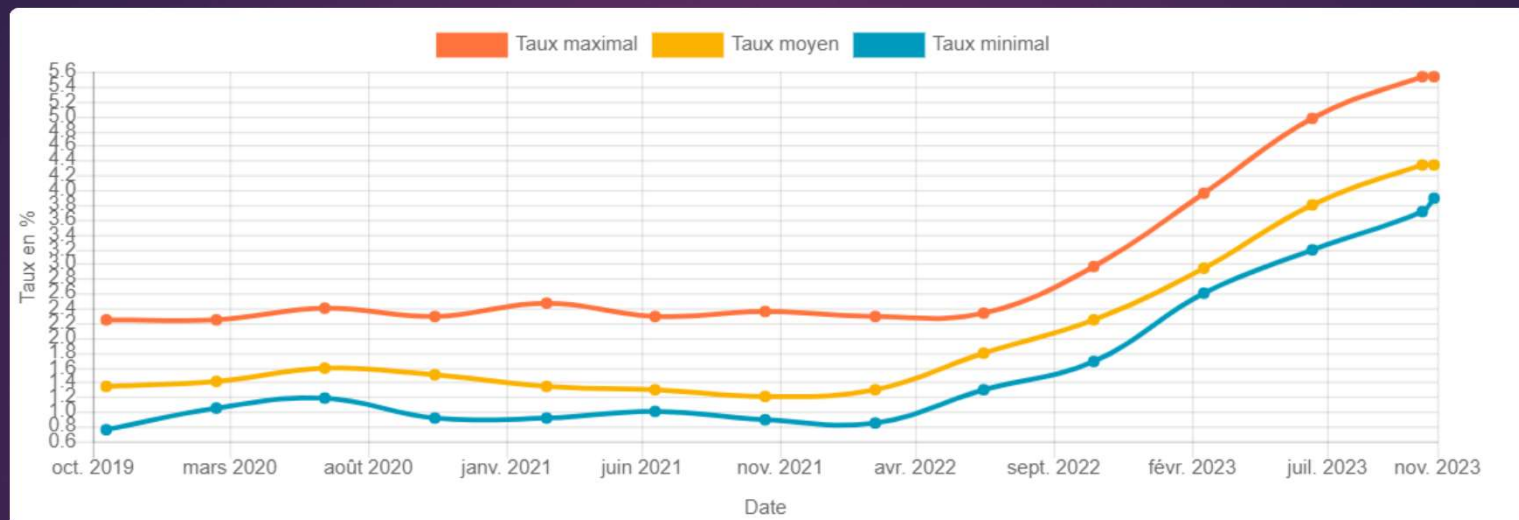


La fin des mesures de soutien post Covid

Plan de Relance (PNRR, y c Repower EU) (Md€)	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures du plan de relance (hors impôts de production - avant financement UE) (A)	2,5	22,5	19,7	12,3	7,7
Financement UE (B)	0,0	-13,5	-11,1	-6,6	-4,4
Plan de relance net des financements UE (A+B)	2,5	9,0	8,6	5,7	3,3

Coût des mesures de soutien / bouclier tarifaire (Md€)	2021	2022	2023	2024
Bouclier gaz - compensation aux fournisseurs de gaz	0,4	6,7	2,3	0,5
Bouclier électricité - baisse de la TICFE et de la TCCFE	-	7,0	8,8	8,9
Bouclier électricité - manque à gagner des fournisseurs d'électricité	-	11,2	15,9	2,8
Indemnité inflation	3,8	-	-	-
Remise sur les prix du carburant	-	7,9	-	-
Aide exceptionnelle de rentrée	-	1,1	-	-
Revalorisation anticipée des retraites et des prestations	-	6,7	1,6	0,1
Barème kilométrique	-	0,4	0,6	0,5
Amortisseur électricité et garantie TPE (suramortisseur)	-	-	2,6	0,8
Guichet d'aide au paiement des factures d'électricité pour les entreprises	-	0,5	2,5	-
Aides sectorielles	-	0,9	0,1	-
Chèques de soutien aux ménages modestes*	0,5	1,2	1,3	-
Autre	-	-	0,9	-
Total	4,7	43,6	36,8	13,6

La fin des mesures de soutien post Covid particulièrement sur l'énergie où la DGT n'anticipe presque plus d'aides au tarif mais une reprise partielle du marché classique après que l'Etat ait dépensé près de 50 milliards d'euros en 2022 et 2023 sur ce point. A noter une préservation en 2024 des baisses de taxes sur l'électricité.



Des taux d'accès au crédit sur 25 ans pour les collectivités entre 4 % et 5,6 % (moyenne à 4,4 % pour novembre 2023), en forte hausse depuis début 2022.

3 hypothèses sont posées par la Banque de France pour 2024 selon les conditions géopolitiques et les décisions des banques centrales :

- une hausse à 5-6 % de moyenne et un plateau sur l'année
- une stabilité des taux en plateau à leur niveau actuel sur l'essentiel de l'année
- une décrue d'ici à fin 2024, début 2025, autour de 3 % de moyenne

Les impacts du contexte national pour la collectivité

- ▶ Des hausses significatives de salaires des fonctionnaires avec une part de l'augmentation du point d'indice de 2023 à assumer en 2024 ainsi qu'une hausse de 5 points de tous les indices
- ▶ Une décrue relative et confirmée des prix de l'énergie dans un contexte économique mondial encore très incertain sur le sujet
- ▶ Un impact de l'inflation sur les prix des biens et services et dans une moindre mesure des travaux qui pourraient même refluer
- ▶ Un renchérissement du crédit bancaire à surveiller avec des impacts encore très limités puisque les derniers tirages de la CCSB se sont faits sur un prêt à moins de 1 % négocié en 2021

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2024 pour les collectivités (au 30/10/2023)

- ▶ Instauration d'une **nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans**, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique (article 6). Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.
- ▶ **Aménagement des dispositifs fiscaux zonés bénéficiant aux territoires ruraux en difficulté (article 7)**. Principale mesure : la fusion au 1^{er} juillet 2024 des zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR). Dénommé France Ruralités Revitalisation, le zonage unique doit se voir appliquer "des allègements fiscaux simplifiés". Le même article proroge d'autres dispositifs, dont celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ce dernier est prolongé jusqu'en 2024, année de sa révision. Le bénéfice de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux dans les QPV est aussi prorogé en 2024 (pour les contrats de ville en cours) et au-delà, puisque sa reconduction sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville est prévue.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2024 pour les collectivités (au 30/10/2023)

- ▶ Etalement sur quatre ans de la **suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** restante (comme annoncé dès la fin du mois d'août par le gouvernement). La CVAE sera totalement supprimée en 2027 (article 8). Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale - la "CET", c'est-à-dire la somme de la CVAE et de la cotisation foncière des entreprises, ou CFE - en fonction de la valeur ajoutée, est lui aussi ajusté, puisqu'il est progressivement abaissé sur quatre ans.
- ▶ **Réforme des redevances des agences de l'eau** au 1^{er} janvier 2025 pour "augmenter les ressources des agences de l'eau" et "assurer le financement des mesures du plan eau" annoncé par le président de la République le 30 mars dernier (article 16). Elle instaure deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif", qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.
- ▶ Fixation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à 27,1 milliards d'euros en 2024 (article 24). La **hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023**, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF "augmenter" en 2024. La dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions. La dotation d'intercommunalité augmente de 90 millions d'euros.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2024 pour les collectivités (au 30/10/2023)

- ▶ Accompagnement financier de la mobilisation des collectivités pour la réussite des **zones à faible émission** (ZFE). En premier lieu, le produit des amendes de la circulation dans les ZFE est exclu du compte d'affectation spéciale "contrôle de la circulation et du stationnement routiers". Par ailleurs, dans ces ZFE, les recettes des amendes forfaitaires (y compris les amendes majorées) générées par des systèmes de contrôle automatisés sont affectées aux collectivités mettant en place les contrôles. Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 (article 26).
- ▶ **Proposition de délier le taux de THRS du taux de TFPB rendant possible l'augmentation pour les communes de ce taux sans impact sur celui de la TFPB.**
- ▶ Maintien en 2024 du **bouclier tarifaire** permettant de limiter la hausse des tarifs réglementés de l'électricité (article 52). Un dispositif auquel, pour rappel, sont éligibles les collectivités employant moins de 10 équivalents temps plein (ETP), avec moins de 2 millions d'euros de recettes et ayant contractualisé une puissance inférieure ou égale à 36 kVa.
- ▶ Suppression du **fonds de soutien au développement des activités périscolaires** (article 54). Destiné à soutenir financièrement les communes et les intercommunalités compétentes dans le développement des activités périscolaires des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, le FSDAP a représenté au cours de l'année scolaire 2022-2023 une aide de 41 millions d'euros pour 1.262 communes.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2024 pour les collectivités (au 30/10/2023)

- ▶ Modification des modalités de prise en compte du revenu par habitant pour l'éligibilité à la fraction cible de la **dotation de solidarité rurale** (DSR), afin de réduire d'environ 15% le nombre de communes entrant ou sortant chaque année de l'éligibilité à cette part de la DSR (article 56).
- ▶ Création d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part "majoration" de la **dotation nationale de péréquation** (article 56).
- ▶ Précisions et clarifications concernant les dotations des **communes nouvelles** (article 56).
- ▶ Renforcement de la dotation "biodiversité", qui devient la **dotation de "valorisation des aménités rurales"** (article 57). Comme annoncé le 15 juin par la Première ministre dans le cadre du plan France Ruralités, elle est dotée de 100 millions d'euros (soit 58,4 millions d'euros de plus que pour la dotation "biodiversité" en 2023). Elle serait attribuée à l'ensemble des communes rurales (au sens de l'Insee), dont une partie "significative" du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Les principales mesures en discussion dans le cadre du PLF 2024 pour les collectivités (au 30/10/2023)

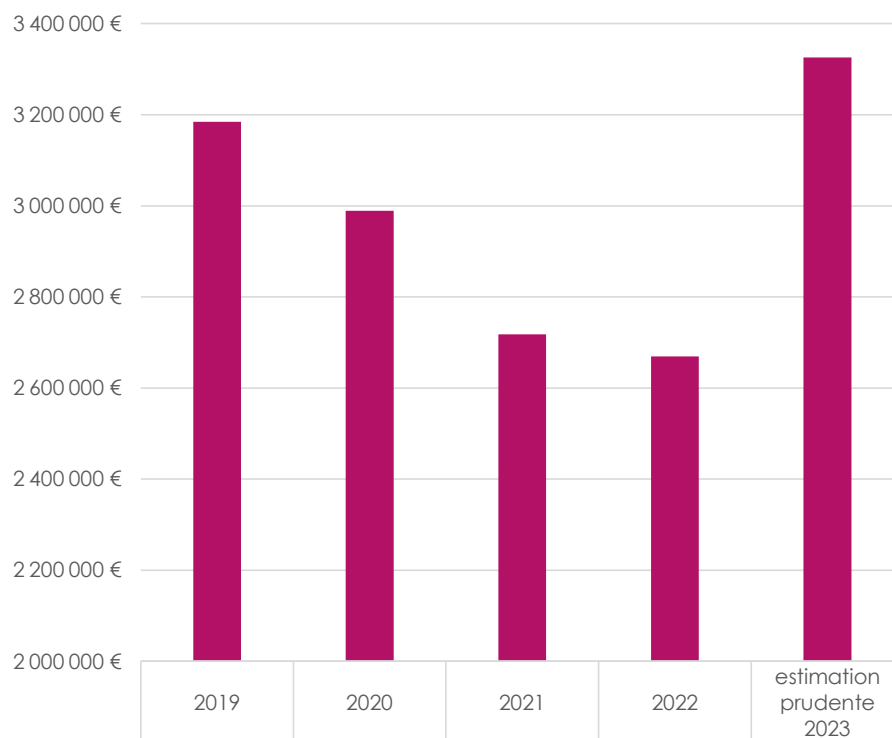
- ▶ Définition des modalités de répartition de la **dotacion pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 (article 58). Objectif : donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.
- ▶ Réforme de la **dotacion particulière élu local** (108,9 millions d'euros). Le but est d'introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux de l'ensemble des communes de moins de 10.000 habitants (article 59). Jusque-là cette prise en charge existait pour les communes de moins de 3.500 habitants. Le coût de la mesure (0,4 million d'euros) est financé par l'Etat.
- ▶ Une revalorisation des bases fiscales entre **4 % et 5 %**



2

La situation de la
CCSB

Excédent brut de fonctionnement

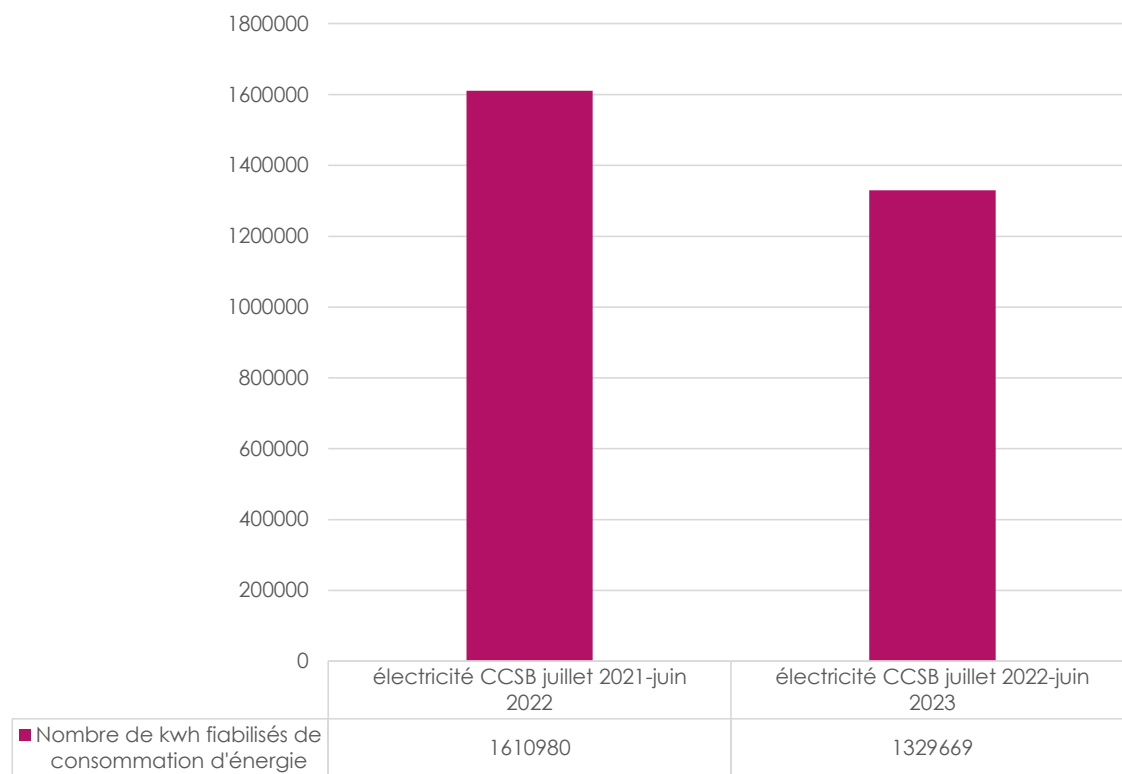


Excédent brut de fonctionnement	3 184 660 €	2 989 256 €	2 717 810 €	2 669 495 €	3 326 300 €
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Grâce à une gestion rationnelle et dynamique du budget, 2023 verra l'excédent brut le plus haut depuis 2017.

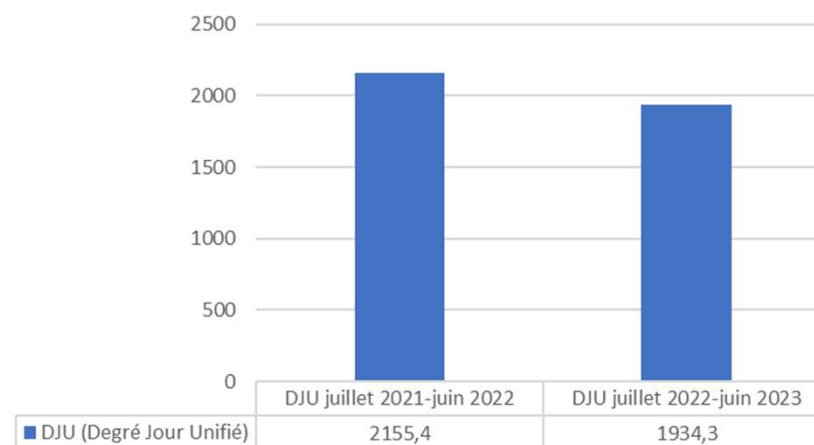
L'objectif est de renforcer cet excédent jusqu'à 5 millions sur le moyen terme pour assumer les investissements courants et les projets de la CCSB.

Nombre de kwh fiabilisés de consommation d'électricité

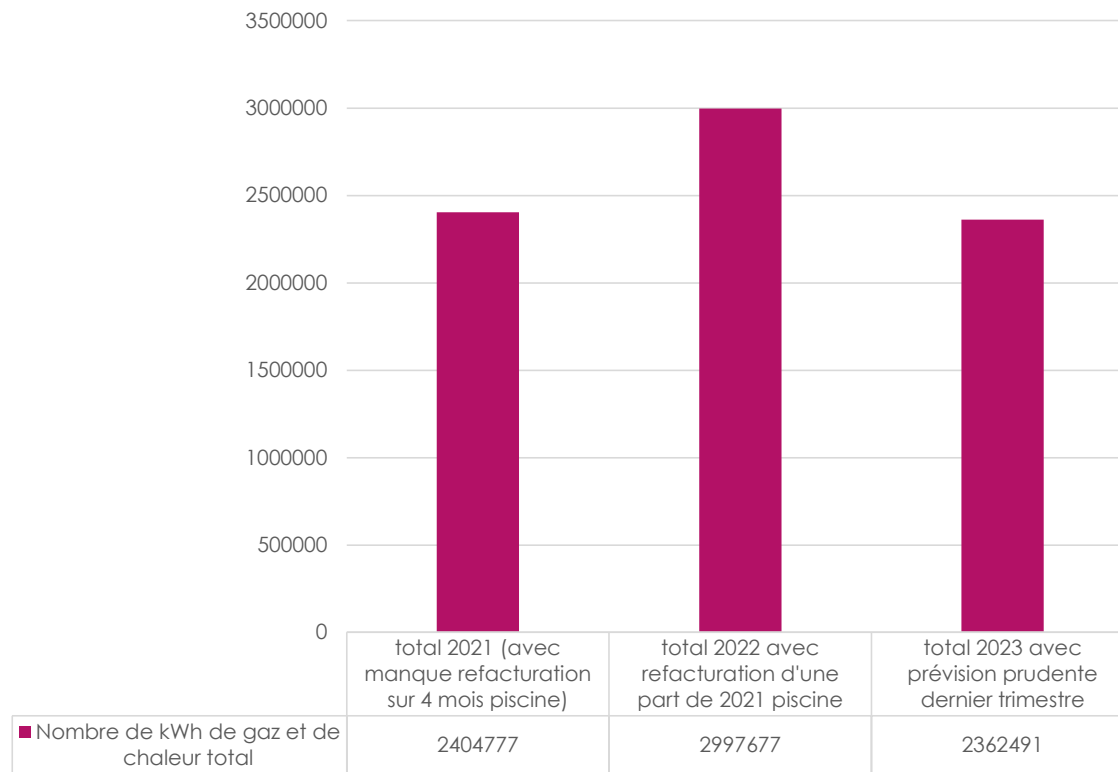


Grâce à un effort particulier en matière d'usage et de travaux, un climat plus clément (avec DJU – 10 % mais qui concerne peu l'électricité), la consommation d'électricité a été réduite de 17,5 %.

DJU (Degré Jour Unifié)

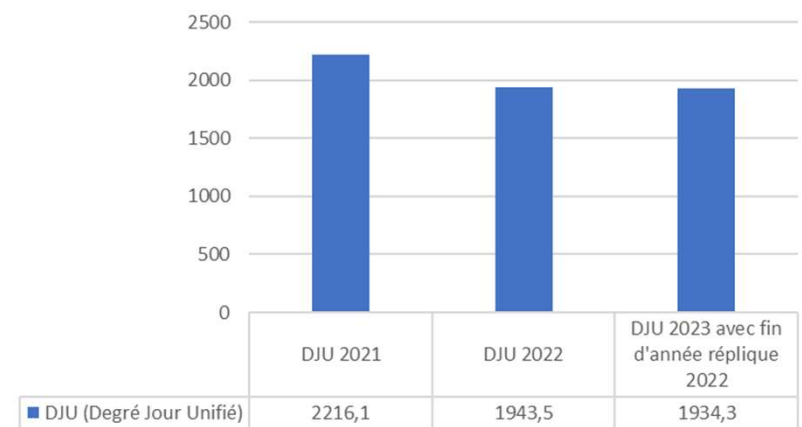


Nombre de kWh de gaz et de chaleur total

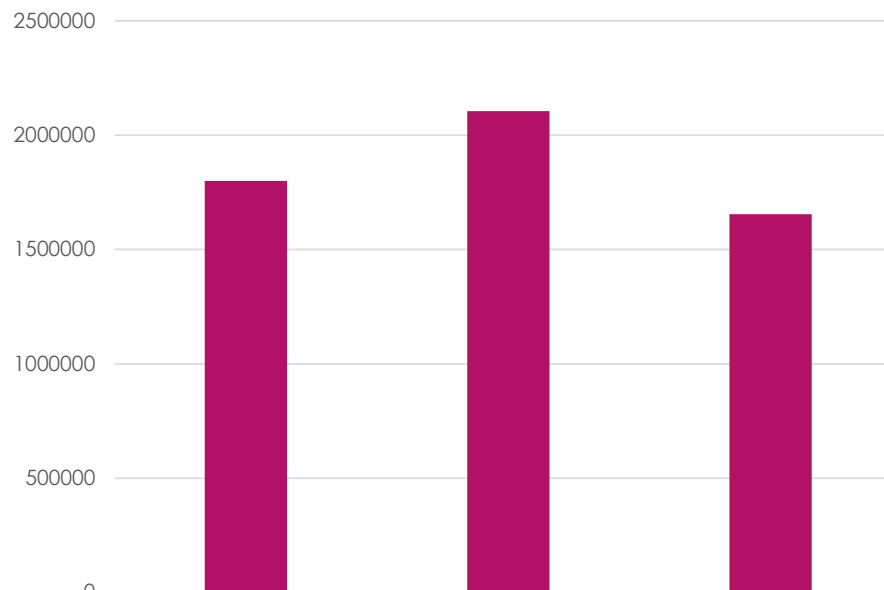


Les résultats en matière de gaz et de chaleur sont à interpréter avec prudence du fait d'une absence de relevés automatiques et de facturation associée. Le marché d'exploitation intéressé devrait permettre de meilleurs résultats encore sur les hivers 2023-2024 et 2024-2025.

DJU (Degré Jour Unifié)



Nombre de kWh de gaz et de chaleur piscine intercommunale

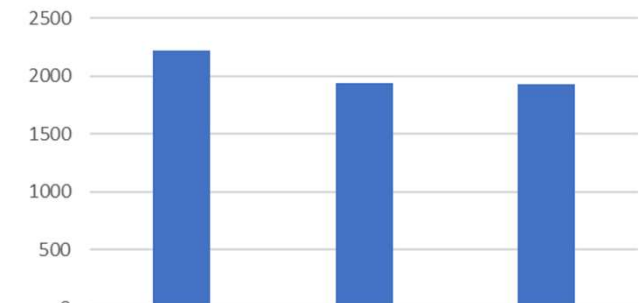


■ Nombre de kWh de gaz et de chaleur

piscine 2021 (avec manque refacturation sur 4 mois)	piscine 2022 avec refacturation d'une part de 2021	piscine 2023 avec prévision prudente dernier trimestre
1800435	2105097	1654555

Les résultats en matière de gaz et de chaleur sont à interpréter avec prudence du fait d'une absence de relevés automatiques et de facturation associée. 70 % de la facture énergétique de chaleur sont liés à la piscine intercommunale. Néanmoins, les changements appliqués à la piscine montrent des premiers effets.

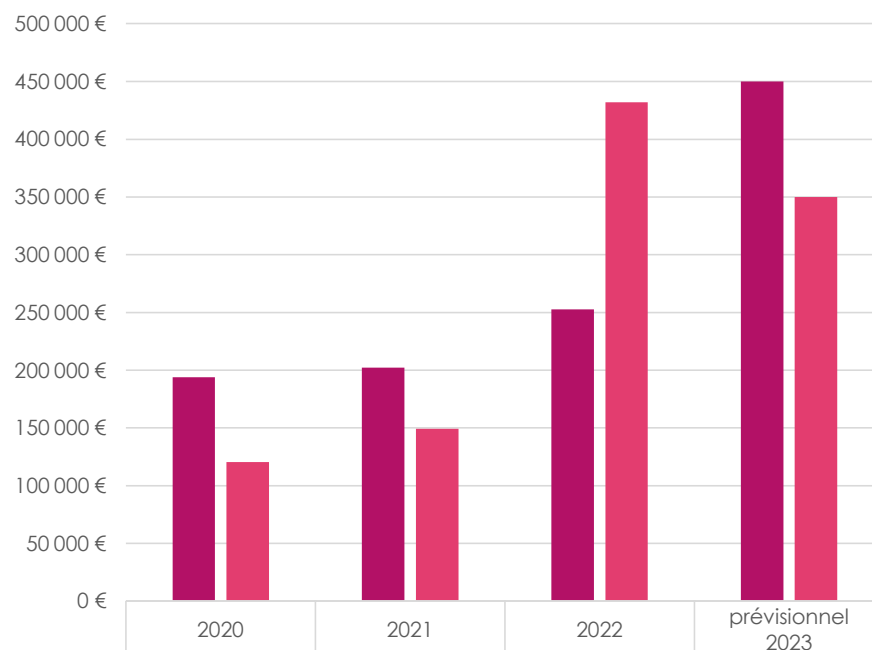
DJU (Degré Jour Unifié)



■ DJU (Degré Jour Unifié)

DJU 2021	DJU 2022	DJU 2023 avec fin d'année réplique 2022
2216,1	1943,5	1934,3

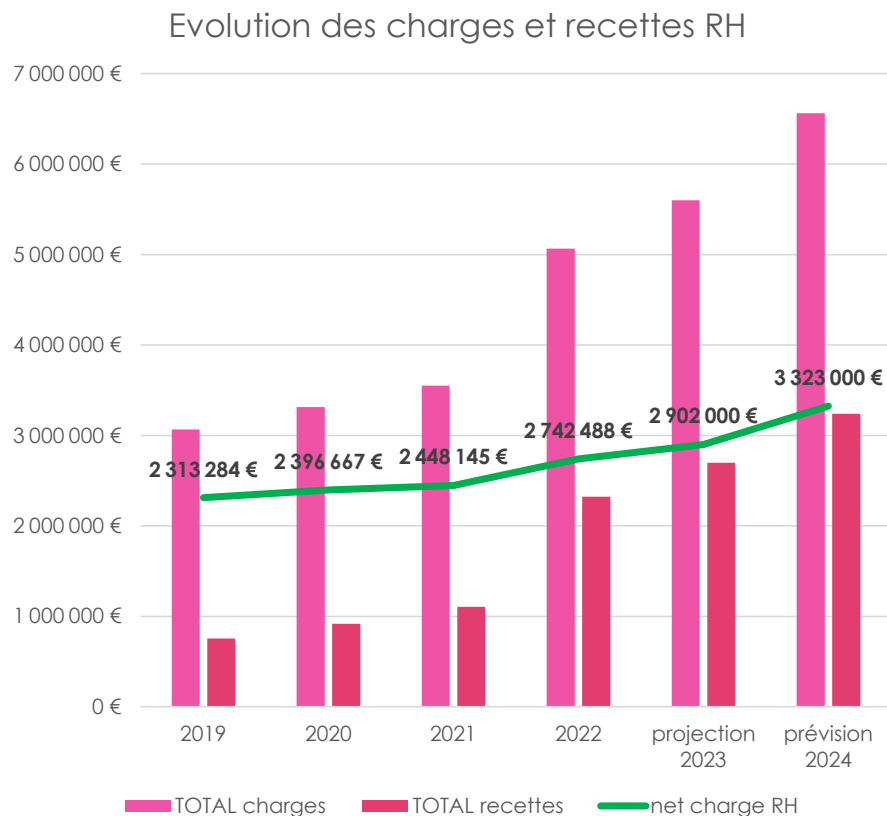
Evolution des coûts de l'énergie



	2020	2021	2022	prévisionnel 2023
Dépenses d'électricité	194 068 €	202 152 €	252 701 €	450 000 €
Dépenses de chauffage et de gaz	120 543 €	149 278 €	431 942 €	350 000 €

■ Dépenses d'électricité ■ Dépenses de chauffage et de gaz

Un impact très important sur le budget des coûts de l'énergie qui auront été multipliés par 2,5 depuis 2020-2021 et encore en augmentation prévisible de 20 % sur 2023 (+500 k€ au total). La réduction des consommations et la légère réduction du prix du gaz permettent une relative modération des effets budgétaires sur 2023. Pour 2024 et les années suivantes, on peut raisonnablement espérer un coût de l'énergie pour la collectivité située au dessous de 2023 et peut-être 2022.



Une évolution limitée de la charge nette grâce aux subventions et à la mutualisation. En 2023, la hausse du point d'indice a accru l'effort financier. Pour 2024, la hausse en année pleine et l'augmentation de 5 points par échelon va représenter 215.000 € soit la moitié de l'augmentation.

L'autre moitié est liée à un tuilage pour la direction des finances et à la finalisation des recrutements sur postes ouverts (responsable des affaires culturelles, chargés d'opérations bâtiment, chargé de VRD et d'espaces publics (en remplacement d'une prestation extérieure), conseiller Rénov'en Beaujolais et conseiller en rénovation du bâti public dans le cadre du fond Chêne).

Au global en 2024, hormis ces éléments, les suppressions et créations de postes devraient s'équilibrer.

A noter que les années 2019-2023 sont calculées au "réalisé" et que 2024 est une prévision prudente.

Un budget Déchets stable hors déploiement de nouvelles politiques

PRESTATIONS DE SERVICES : 611

OM : TONNAGES EN LÉGÈRE BAISSÉ - 2 %, RÉVISION DE PRIX MOINS IMPORTANTE QU'EN 2023 (BAISSE - 4 PTS) : 1 065 000 €

EMBALLAGES PAV : TONNAGES +14 %, RÉVISION DE PRIX IDEM 2023 : 330 000 €

MULTIMATÉRIAUX : TONNAGES EN LÉGÈRE BAISSÉ - 3 %, RÉVISION DE PRIX IDEM 2023 : 38 000 €

EXPLOITATION DÉCHÈTERIES : TONNAGES STABLES, RÉVISION DE PRIX IDEM 2023, AUGMENTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE (+ DEUX 1/2 JOURNÉE SUR BEB + DEUX 1/2 SUR VILLIÉ) : 897 500 €

DÉCHETS DANGEREUX : TONNAGES STABLES, RÉVISION DE PRIX IDEM 2023 : 53 000 €
BENNES ECO MANIF : 5 000 €

EXPLOITATION RECYCLERIE + AIDE 2ÈME ANNÉE : 56 000 € (ATTENTION NON PRIS EN COMPTE AIDE SUPPLÉMENTAIRE POUR CRÉATION DE POSTE ET ÉVENTUEL AVENANT POUR RÉMUNÉRATION SUR COLLECTE À LA RECYCLERIE)

PRIS EN COMPTE : COUT DE COLLECTE DES BIODÉCHETS (ESTIMATION 87 000 €)

NON PRIS EN COMPTE: AIDE ÉVENTUELLE AUX COMMUNES POUR ENTRETIEN ET EXPLOITATION

TOTAL VARIATION BP 2023-2024 : + 1 %

TRAITEMENT SYTRAIVAL : ESTIMATION DES TARIFS 2024

OM : TONNAGES EN LÉGÈRE BAISSÉ, HAUSSE PRIX + 3 %, HAUSSE TGAP + 16 % : 1 142 000 €

EMBALLAGES PAV : TONNAGES + 14 %, PRIX + 5 % : 250 000 €

MULTIMATÉRIAUX : TONNAGES LÉGÈRE BAISSÉ, PRIX + 5 % : 45 000 €

VERRE : TONNAGES STABLES, PRIX + 5 % : 146 000 €

PAPIER : TONNAGE STABLES, PRIX + 5 % : 52 000 €

DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES : TONNAGES EN LÉGÈRE BAISSÉ, PRIX + 7 % : 410 000 €



Evolution du taux de TEOM

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CCSB	8%	8%	7,70%	7,50%			
CCHB	10,33%	9,56%	7,70%	7,50%	7,50%	7,50%	8,00%
St Georges de R	6,92%	6,92%	6,92%	6,92%			

Proposition pour 2024

- ▶ Maintien du taux qui devrait permettre de couvrir le financement du service sur cette année sans les options éventuelles ou de mauvaises surprises :

- ▶ **Aide aux communes sur l'entretien et l'exploitation des PAV :**

$142 \text{ PAV} \times 260 \text{ j/an} \times 1 \text{ h/PAV/jour} \times 15 \text{ € brut chargé/h} \times 1 \text{ agent} = 553.800 \text{ €}$

Ce scénario n'apparaît pas réaliste sauf à augmenter d'un point et demi la TEOM. Une contribution d'une heure/semaine pour un montant de 110.000 € apparaît plus réaliste mais nécessiterait néanmoins une hausse de 0,4 points de la TEOM. Il faut noter que, s'agissant des dépôts sauvages, il appartient bien à la commune d'intervenir. Une contribution de la CCSB pourrait être envisagée seulement si des déchets liés au PAV étaient déposés devant.

- ▶ Collecte bio-déchets (intégré)
 - ▶ Aide supplémentaire recyclerie

Les tarifs du SYTRAI VAL ne sont également que des estimations

	Bases prévisionnelles 2023	Bases prévisionnelles 2024 + 4%								
CCSB	48 952 189,00 €	50 910 276,56 €								
Coût prévisionnel du service pour 2024		4 935 000 €								
Frais de structure/gestion du service		130 000 €								
Recettes prévisionnelles du Service BP 2024 hors TEOM		981 500 €								
Propositions estimation bases 2024	Taux 2023		Simulation 1		Simulation 2		Simulation 3		Simulation 4	
Taux unique	8,00%	4 072 822,12 €	8,10%	4 123 732,40 €	8,20%	4 174 642,68 €	8,40%	4 276 463,23 €	9,30%	4 734 655,72 €
Bilan FONCTIONNEMENT		-10 677,88		40 232,40		91 142,68		192 963,23		651 155,72
Amortissements*		99 052,71		99 052,71		99 052,71		99 052,71		99 052,71
Bilan FONCTIONNEMENT		-109 730,59		-58 820,31		-7 910,03		93 910,52		552 103,01

Proposition pour 2024:
un maintien de la
TEOM actuelle
permettrait de
financer l'exploitation
du service (hors
amortissements)



3

La stratégie
budgétaire pour
2023-2026

Préparer la
fin de
mandat et
la
réalisation
des projets
prévus



2023 a été une année positive en matière de renforcement des capacités financières de la CCSB



La conjoncture actuelle invite néanmoins à la plus grande prudence et à l'évaluation en cours d'année du contexte et de ses conséquences

Etude financière KPMG
2023-2030 en cas
d'intégration du projet de
piscine intercommunale



Evolution des dépenses de fonctionnement

Vue synthétique des dépenses de fonctionnement

CC Saône Beaujolais	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution 2023-2030	
Dépenses réelles de fonctionnement :	22 806 779	23 900 000	23 662 989	23 815 353	23 957 664	24 213 480	24 115 668	24 429 986	24 751 143	851 143	0,5%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 494 995	6 200 000	6 040 600	6 026 026	6 080 134	6 175 178	6 275 446	6 422 051	6 572 219	372 219	0,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 066 887	5 530 000	5 640 600	5 753 412	5 868 480	5 985 850	6 105 567	6 227 678	6 352 232	822 232	2,0%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	7 430 475	7 570 000	7 635 789	7 646 455	7 657 653	7 669 411	7 681 758	7 694 721	7 708 333	138 333	0,3%
Chapitre 65 - Autres charges de g.cour.	4 814 421	4 600 000	4 346 000	4 389 460	4 433 355	4 477 688	4 522 465	4 567 690	4 613 367	13 367	0,0%
Coûts induits			-	-	- 81 958	- 94 648	- 469 568	- 482 155	- 495 008	- 495 008	

Les dépenses de la Communauté de communes passeraient de 23 900k€ en 2023 à 24 751k€ en 2030, soit une hausse de +851k€ (+1% en moyenne par an). A noter que les principales évolutions sont les suivantes :

- Une augmentation des charges a caractère général de +327k€ sur la période ;
- Une augmentation des dépenses de personnel de +822k€ sur la période ;
- Des atténuations de produits en hausse de +138k€ sur la période ;
- Des autres charges de gestion courante en hausse de +13k€ sur la période ;
- Des coûts induits à partir de 2023 représentant -495k€ en fin de période

Evolution des recettes de fonctionnement

Vue synthétique des recettes de fonctionnement

CC Saône Beaujolais	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution 2023-2030	
Recettes réelles de fonctionnement :	25 463 749	27 500 000	27 508 272	28 287 223	28 900 441	29 552 532	30 176 308	30 953 557	31 633 714	4 133 714	2,0%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	90 804	150 000	153 000	156 060	159 181	162 365	165 612	168 924	172 303	22 303	2,0%
Chapitre 70 - Produits des services	2 843 772	2 900 000	2 958 000	3 017 160	3 077 503	3 139 053	3 201 834	3 265 871	3 331 188	431 188	2,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	16 997 379	18 700 000	19 137 815	19 577 451	20 012 955	20 464 066	20 919 535	21 525 087	22 030 090	3 330 090	2,4%
Chapitre 74 - Dotations, subv., part.	5 451 894	5 600 000	5 021 657	5 044 592	5 069 221	5 095 783	5 124 315	5 154 851	5 187 430	- 412 570	-1,1%
Plan financement ENR			84 800	335 900	422 400	528 900	599 400	669 900	740 400	740 400	
Chapitre 75 - Autres produits de g. cour.	79 900	150 000	153 000	156 060	159 181	162 365	165 612	168 924	172 303	22 303	2,0%

Les recettes de fonctionnement de la communauté de communes passeraient de 27 500k€ en 2023 à 31 633k€ en 2030, soit une hausse de +4 134k€. A noter que les principales évolutions entre 2023 et 2030 sont les suivantes :

- Des produits des services en hausse de +431k€ sur la période ;
- Une hausse des impôts et taxes de l'ordre de +3 330k€ ;
- Des dotations et participations en baisse de -412k€ sur la période ;
- Des remboursements de personnel (chapitre 013) en hausse de +22k€ sur la période.
- Des autres produits de gestion en hausse de +22k€ ;
- Un plan de financement ENR à partir de 2024 représentant +740k€ en fin de période;

Soldes Intermédiaires de gestion

CC Saône Beaujolais	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Evolution 2023-2030	
Dépenses réelles de fonctionnement :	22 806 779	23 900 000	23 662 989	23 815 353	23 957 664	24 213 480	24 115 668	24 429 986	24 751 143	851 143	0,5%
Recettes réelles de fonctionnement :	25 463 749	27 500 000	27 508 272	28 287 223	28 900 441	29 552 532	30 176 308	30 953 557	31 633 714	4 133 714	2,0%
Excédent Brut d'Exploitation	2 656 970	3 600 000	3 845 283	4 471 870	4 942 777	5 339 052	6 060 641	6 523 572	6 882 571	3 282 571	9,7%
Chapitre 66 - Charges financières	70 703	204 000	156 714	143 297	160 139	482 733	776 697	755 077	733 149	529 149	20,1%
CAF Brute (hors exceptionnel)	2 586 268	3 396 000	3 688 569	4 328 574	4 782 639	4 856 319	5 283 944	5 768 494	6 149 422	2 753 422	8,9%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 115	12 700	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	- 2 700	-3,4%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	55 343	13 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	2 000	2,1%
CAF Brute (yc exceptionnel)	2 639 496	3 396 300	3 693 569	4 333 574	4 787 639	4 861 319	5 288 944	5 773 494	6 154 422	2 758 122	8,9%
Remboursement du capital	898 118	900 000	1 124 602	1 015 789	1 005 600	1 240 549	1 467 219	1 484 435	1 502 105	602 105	7,6%
CAF disponible pour l'investissement courant	1 741 378	2 496 300	2 568 967	3 317 785	3 782 038	3 620 770	3 821 725	4 289 059	4 652 317	2 156 017	9,3%
CAF dispo en % des RRF	6,84%	9,08%	9,34%	11,73%	13,09%	12,25%	12,66%	13,86%	14,71%		
EBE dispo en % des RRF	10,43%	13,09%	13,98%	15,81%	17,10%	18,07%	20,08%	21,08%	21,76%		

- ✓ Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +851k€ sur la période 2023-2030 essentiellement sous l'effet essentiellement des charges de personnel (+822k€)
- ✓ Les recettes de fonctionnement progresseraient de +4 134k€ sur la période essentiellement sous l'effet essentiellement des impôts et taxes (+3,3M€)
- ✓ La hausse de l'épargne de gestion (+3,2M€) permet de couvrir celle de l'annuité de dette (+2,1M€), l'épargne nette est donc en hausse de +2,1M€ sur la période. Celle-ci représente 4 652k€ en fin de période soit 11,62% des recettes.
- ✓ La communauté de commune devrait emprunter 22,1M€ entre 2023 et 2030 pour financer l'investissement et assurer un résultat de clôture minimum de 200k€.

Hypothèses retenues sur l'investissement

Les dépenses d'investissement ont été simulées par hypothèse :

- En tenant compte des niveaux inscrits dans la programmation des investissements fournie par les services (voir fichier slides suivantes) soit un total de **88 M€** (*dont 40M€ pour la piscine*)

S'agissant des recettes d'investissement le montant total est de **28,3M€** (*dont 10M€ pour la piscine*) avec les hypothèses suivantes :

- Prise en compte du montant de recettes transmis par les services.

A noter que les hypothèses de recours à l'emprunt retenues sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : **3%**
- Durée : **30 ans**

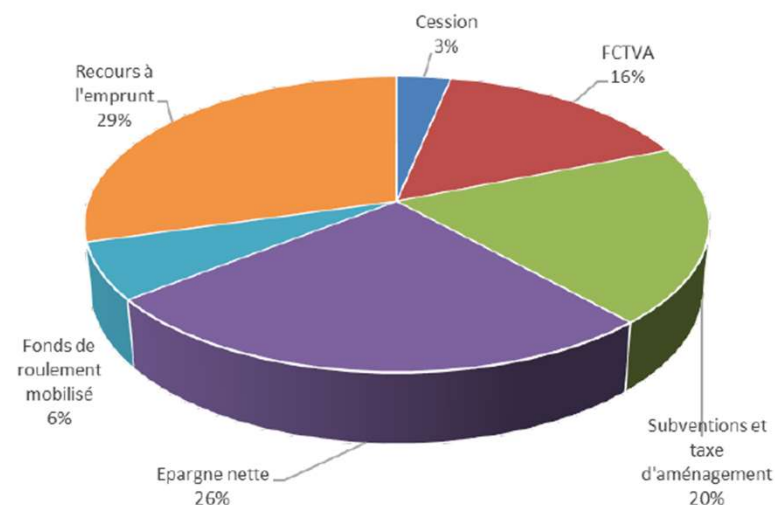
Il s'agit pour chacune des années nécessitant un emprunt, de nouveaux emprunts avec les hypothèses ci-dessus.

Financement de l'investissement

Le programme d'investissement serait financé à hauteur de :

- De 3% par cession;
- De 6% par fonds de roulement ;
- De 16% par du FCTVA;
- De 20% par subventions;
- De 26% par l'épargne nette;
- **De 29% par recours à l'emprunt;**

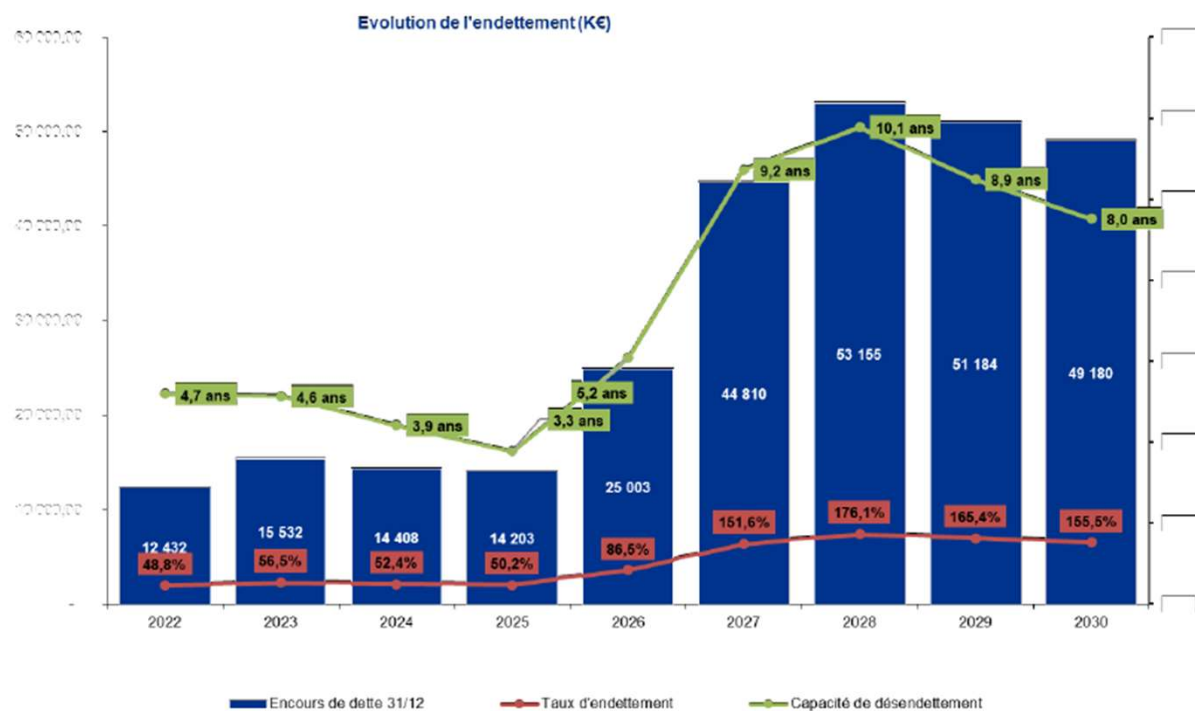
Financement de l'investissement



Financement de l'investissement	2 022	CA2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses d'équipement	7 886 998	8 745 256	10 950 000	9 400 000	23 750 000	22 650 000	4 450 000	4 450 000	3 700 000
CAF nette	1 741 378	2 496 300	2 568 967	3 317 785	3 782 038	3 620 770	3 821 725	4 289 059	4 652 317
Subventions	879 791	500 000	1 350 000	1 600 000	5 450 000	5 400 000	300 000	300 000	
FCTVA	813 352	1 291 115	1 616 614	1 387 778	3 506 355	3 343 955	656 980	656 980	546 253
Emprunt mobilisé	4 000 000	4 000 000							
Autres (TA, cessions...)	709 927	2 037 164		400 000					
Fonds de roulement	5 661 168	5 918 618	7 497 940	2 083 522	200 000	200 000	200 000	528 706	1 324 745
TOTAL Ressources propres	13 805 616	16 243 197	13 033 522	8 789 085	12 938 393	12 564 725	4 978 706	5 774 745	6 523 315
Besoin de financement	0	0	0	810 915	11 011 607	10 285 275	0	0	0
Excédent de financement	5 918 618	7 497 940	2 083 522	0	0	0	528 706	1 324 745	2 823 315
Résultat de clôture	5 918 618	7 497 940	2 083 522	200 000	200 000	200 000	528 706	1 324 745	2 823 315
Emprunt nécessaire				810 915	11 011 607	10 285 275	0	0	0

Focus sur la dette

La capacité de désendettement passerait de 4,7 ans en 2022 à 8 ans en 2030 soit en-dessous des 12 ans (limite de la Loi de programmation 2018-2022).



Prospective 2023-2030 : à retenir

- ▶ Une amélioration significative de notre capacité d'autofinancement déjà entamée en 2023 qui nécessite une poursuite de la gestion dynamique de la collectivité. La capacité d'épargne brute passerait ainsi de 3,4 M€ à plus de 5 M€ en 4 ans.
- ▶ Une capacité à financer le projet de nouvelle piscine ET les investissements courants de la collectivité (voirie, bâtiment, matériels, mobiliers, logistique,... dans tous les secteurs) ainsi que les projets importants déjà lancés ou en perspective comme la Grange Charton, le Col de Crie / Maison de la Randonnée et du Trail, la rénovation exemplaire des gymnases, la médiathèque Bernard Pivot et des fonds de concours ciblés.
- ▶ Le pic de dette se situerait aux alentours de 2028 et baisserait ensuite pour retrouver une durée de 5 ans en 2032/2033.

Une stratégie patrimoniale à construire en valorisation et en entretien

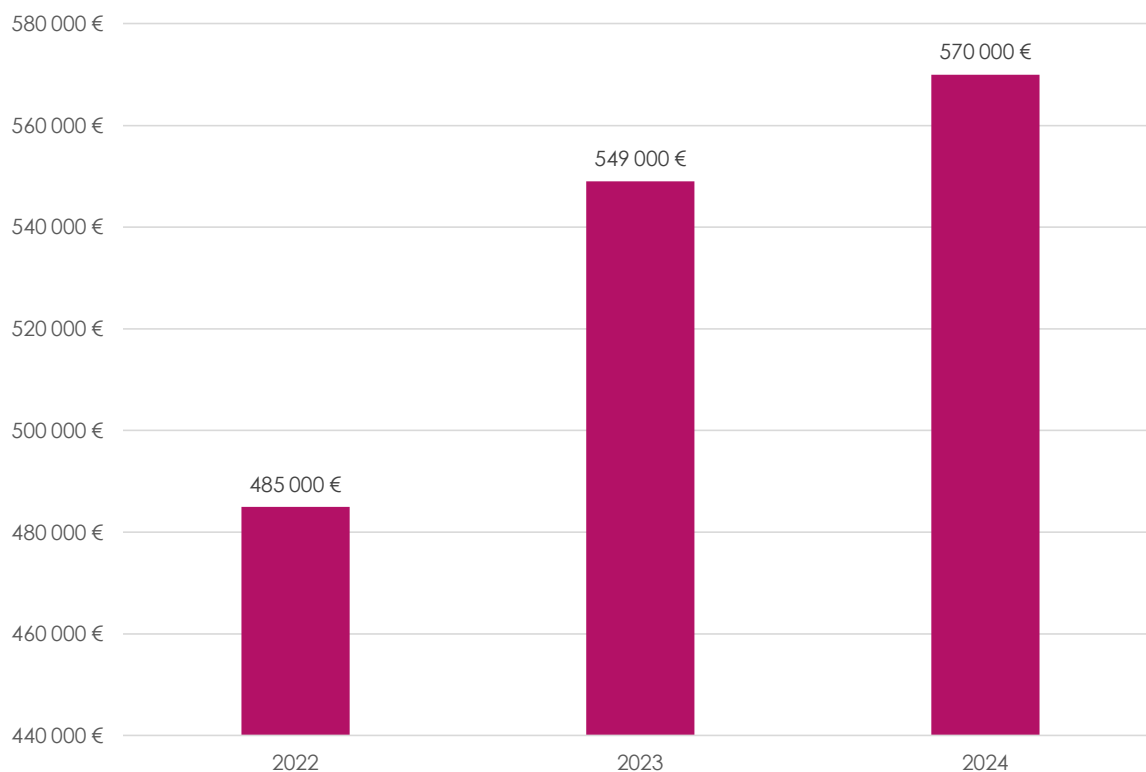
La communauté de communes investit beaucoup dans l'entretien de son patrimoine routier pour 2,4 M€/an soit depuis des années l'équivalent de l'épargne nette de la collectivité ce qui ne laisse pas de marges supplémentaires pour des projets nouveaux

Parallèlement, le patrimoine bâti n'a pas bénéficié du même niveau d'entretien par les communes avant transfert ou par la communauté de communes.

Des difficultés réelles de performance, d'entretien et d'usage se posent aujourd'hui et nécessitent une prise en charge de rénovation globale sur la durée

Pour cela, hormis le gymnase de Deux-Grosnes, les autres investissements patrimoniaux ne sont pas prévus et financés dans le cadre du projet de mandat. Des études vont être lancées sur le gymnase de Bois Franc en 2024

Charge nette d'aides aux structures petite enfance



Evolution de la charge petite enfance avec la transformation du CEJ en CTG et avec les évolutions du coût du service

Budget annexe Maisons de santé

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel du fait de :
 - ▶ la vacance des locaux, les surcoûts des travaux, la non-prise en compte des frais de gestion locative et des engagements avec les professionnels de santé dimensionnés avant travaux.
- ▶ Pour l'avenir:
 - ▶ Sur les nouveaux projets : une attention accrue au modèle économique
 - ▶ Un rallongement de l'amortissement pour les nouveaux projets afin de garantir de la marge

Budget annexe Maison du terroir

- ▶ Le budget annexe, grâce à la très bonne activité du service et à des choix stratégiques judicieux, est en bénéfice en matière d'excédent brut d'exploitation salaires compris et hors charges supports reversées à la collectivité.

Son déficit annuel prévisionnel est de 10.000 à 30.000 €.

- ▶ Pour l'avenir:
 - ▶ Poursuivre le développement de ce service

Budget annexe Zones d'activités

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel du fait de :
 - ▶ le prix de vente aux entrepreneurs, les surcoûts des travaux, la non-prise en compte des frais de gestion et des engagements avec les acquéreurs dimensionnés avant travaux.
 - ▶ En 2023, une décision a été prise de se situer dans les prix du marché de manière plus claire et ainsi d'amortir réellement les cessions.
- ▶ Pour l'avenir:
 - ▶ Fixer un plan stratégique de développement économique au 1^{er} semestre 2024
 - ▶ Réfléchir à des nouveaux modèles économiques de développement et d'aménagement (sans vente éventuellement) et à l'amortissement de la dette
 - ▶ Réfléchir aux questions liées à l'équilibre du territoire

Budget annexe Gendarmeries

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel à l'avenir du fait de :
 - ▶ le coût du loyer actuel, une logique de subvention en réalité moins bénéfique que prévu, les surcoûts des travaux et la non-prise en compte des frais de gestion.
- ▶ Pour l'avenir:
 - ▶ Préparer une prospective qui intègre un potentiel allongement de la dette et des perspectives en matière de loyer
 - ▶ Être vigilants aux travaux supplémentaires d'ores et déjà nécessaires en matière d'amélioration du bâti et qui n'ont pas été estimés dans l'équilibre global

Budget annexe SPANC

- ▶ Le budget annexe risque un déséquilibre structurel à l'avenir du fait de:
 - ▶ l'absence d'augmentation des recettes depuis des années et la bonne prise en charge des frais de gestion du budget annexe.
 - ▶ Le budget annexe bénéficie d'excédents qui permettent de couvrir le déficit en 2024 et 2025.
- ▶ Pour l'avenir:
 - ▶ Réfléchir à une augmentation de la redevance d'assainissement non-collectif

Budget annexe Cinéma

- ▶ La régie cinéma trouve petit à petit une vitesse de croisière avec une fréquentation des salles qui devrait avoisiner les 80.000 spectateurs sur 2023 soit une des très bonnes années du cinéma intercommunal
- ▶ La gestion en régie est satisfaisante
- ▶ Des travaux de réaménagement de l'accueil pourraient permettre de maximiser les gains
- ▶ L'ancien équilibre budgétaire du cinéma avec la DSP se décomposait comme suit :
4.000 € de recettes de redevance et 32.000 € de dépenses (transports scolaires),
soit – 28.000 €
- ▶ Le nouvel équilibre budgétaire global pour la collectivité serait de l'ordre de – 12.000 € (financement du service public du cinéma scolaire) avec une incertitude sur les fluides et un crédit de TVA, en trésorerie, de 40.000 €.
- ▶ La question d'un ajustement de la tarification, très basse et stable depuis l'ouverture, se pose en septembre.

Tarification des services

Les services payants de la collectivité sont amenés à évoluer de manière cohérente avec les charges associées.

Une réflexion par secteur doit aboutir à des propositions cohérentes dans ce cadre avec un cadre minimum d'inflation à 5 %

Mieux mobiliser
notre fonds de
roulement pour
augmenter nos
recettes de
fonctionnement



Les collectivités ne peuvent pas faire fructifier leur trésorerie à de rares exceptions près.



La stratégie de déploiement des énergies renouvelables permet, en étant actionnaire, de mobiliser cette trésorerie de manière rémunérée avec des apports en Compte Courant d'Associé (CCA).

LE CADRE LÉGAL

- ▶ La loi Énergie-climat a permis de lever le doute sur la faisabilité des avances en CCA dans ces sociétés jusque-là non mentionnées dans les textes : Les collectivités « peuvent consentir aux sociétés de production d'énergie renouvelable auxquelles ils participent directement des avances en compte courant aux prix du marché et dans les conditions prévues à l'article L. 1522-5. »
- ▶ Deux conditions sont donc attachées à la réalisation de ces avances :
 - Réalisation dans les conditions de marché (pour échapper à la qualification d'aide d'État)
 - Réalisation dans les conditions de l'article L.1522-5 du CGCT (c'est-à-dire les conditions dans lesquelles les collectivités réalisent ces avances dans les SEM)

INTÉRÊT DES CCA?

- ▶ On note deux cas dans lesquels les CCA peuvent s'avérer particulièrement utiles :
 - Il peut d'abord être utilisé comme délai de paiement, pour soulager la trésorerie de l'entreprise. L'associé renonce temporairement à percevoir certaines sommes qui lui sont dues au titre de dividendes ou de la rémunération de certaines fonctions exercées au sein de la société lorsque l'entreprise doit faire face à une échéance.
 - Il peut également être considéré comme un instrument de financement permanent de l'entreprise, surtout pour celles dont le capital de départ est assez faible. Dans ce cas, le CCA peut constituer une alternative pertinente à un apport en numéraire. Cette avance s'apparente alors plus à un crédit à long terme, qui peut concourir à renforcer les ressources stables de l'entreprise. Ce crédit présente l'avantage d'être moins onéreux pour la société qu'un emprunt bancaire et celle-ci, en ne faisant pas appel à un financement externe, conserve une marge de manœuvre plus importante dans la conduite de ses activités. Un tel crédit peut être consenti lors de la constitution ou en cours de vie sociale, ce qui permet alors de faire l'économie du formalisme, parfois lourd, lié à une augmentation de capital, et d'épargner aux associés l'effet dilutif que provoque inévitablement une telle opération.

CADRE DES CCA?

► Il ne s'agit pas d'un crédit classique. Il présente, en effet, la particularité d'être consenti par un associé, lequel n'est pas un prêteur ordinaire. En principe, il bénéficie d'un droit au remboursement à tout moment. Le CCA ne lui octroie aucun droit supplémentaire dans la gouvernance de l'entreprise. Dans les faits pourtant, l'actionnaire-prêteur veillera à ne pas mettre en péril l'entreprise dont il est actionnaire, il risquerait d'engager sa responsabilité, et un actionnaire détenteur d'une créance aura nécessairement un poids important dans la gestion des affaires de l'entreprise tant qu'il n'aura pas été remboursé.

CADRE DES CCA?

- ▶ Les CCA sont obligatoirement consentis dans le cadre d'une convention écrite, à peine de nullité. Cette convention précise obligatoirement :
 - la nature, l'objet et la durée de l'apport ;
 - le montant, les conditions de remboursement, éventuellement de rémunération ou de transformation en augmentation de capital dudit apport.
- ▶ Les avances sont limitées dans le temps : leur durée maximale est de 7 ans (dérogatoire pour l'énergie), renouvelable une fois au plus. Au terme de cette durée, les avances sont obligatoirement remboursées ou transformées en capital. Mais rien n'interdit, au terme de procéder au remboursement de l'avance pour en consentir une nouvelle ;
- ▶ Le montant cumulé des avances qu'octroie une collectivité à l'ensemble des sociétés dans lesquelles elle participe est limitée 15 % de ses recettes réelles de fonctionnement
- ▶ Les avances ne peuvent être consenties à une société se portant mal, c'est-à-dire dont les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées ;

CADRE DES CCA?

- ▶ Les avances sont soumises à la décision de l'assemblée délibérante de la collectivité concernée. Celle-ci se prononce au regard :
 - D'un rapport d'un représentant de la collectivité territoriale ou du groupement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société d'économie mixte locale ;
 - D'une délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de la société exposant les motifs d'un tel apport et justifiant son montant, sa durée ainsi que les conditions de son remboursement, de son éventuelle rémunération ou de sa transformation en augmentation de capital.
- ▶ Quant à la rémunération des avances, si le principe en est désormais acquis, la publication du décret précisant les conditions de rémunération se fait toujours attendre.
- ▶ Enfin, ces avances ne sont pas l'objet d'une inscription budgétaire. Seule la rémunération en fera l'objet. L'avance impacte simplement la trésorerie.

INTÉRÊTS DES CCA?

- ▶ Une décision prise par la collectivité et la sociétés seules de manière simple et souple sans incertitude liée au prêt bancaire.
- ▶ Réduction ou suppression du recours au marché bancaire avec une relocalisation des recettes de frais financiers.
- ▶ Une obligation de prêter au prix du marché mais une possibilité d'avoir des taux entre 1 et 2 points inférieurs au marché sur 20 ou 25 ans. Aujourd'hui, le taux pourrait être de autour de 3 % au lieu de 4,6-5 % (<https://www.banque-france.fr/fr/statistiques/taux-dusure-mensuel-sep-2023-sep-2023>).
 - ▶ Cela signifie une économie de frais financier socle pour la société de l'ordre de 6.000 € par million emprunté par an soit a minima 120.000 € sur 20 ans et un impact très important sur le TRI société (à voir selon les cas mais cela peut représenter entre 1,5 et 3 points)
- ▶ Un remboursement du CRD exigible par principe à tout moment par le prêteur mais sinon à planifier sur les 7 ans voire les 14 ans avec la possibilité de moduler cela en fonction des besoins de la société.
- ▶ Une très bonne manière de faire le relais pendant quelques années d'un marché bancaire très instables avec des taux très hauts.

POUR LA CCSB

- ▶ Limite de mobilisation légale de près de 4.000.000 €.
- ▶ Trésorerie assez limitée. CCA raisonnable : pas plus de 2 millions
- ▶ Revenus attendus de manière directe (sans compter les revenus induits par la situation d'actionnaire en matière de dividendes): moyenne de 1300 €/mois pour 1 millions d'euros à 3 % soit 31.000 € par an pour 2 millions (210.000 € sur la première période).
- ▶ A noter que dès lors qu'il y a remboursement du CRD ces sommes peuvent être de nouveau prêtées. On maximise ainsi les revenus qui pourraient être beaucoup plus élevés.

ETAT DETTE 2024	CCSB					TOTAL
	Budget Principal	Zones Activités	ZA Les Treilles	Maisons Santé Rurales	Gendarmeries	
Dette au 01/01/2024	15 562 207			600 279	7 189 013	23 351 498
Capital à rembourser en 2024 (*)	1 055 721			77 036	478 252	1 611 010
Interets remboursés en 2024 (*)	230 133			8 022	93 378	331 533
Emprunts contractés en 2024						0
Dette au 31/12/2024	14 506 486	0	0	523 242	6 710 761	21 740 488

Une dette maîtrisée et relativement faible au budget principal avec un endettement de 250 €/habitant.

EPCI à fiscalité
professionnelle
unique (FPU)

Prise en compte de la
variation entre n-1 et n
(entre n-2 et n-1 pour la CFE)

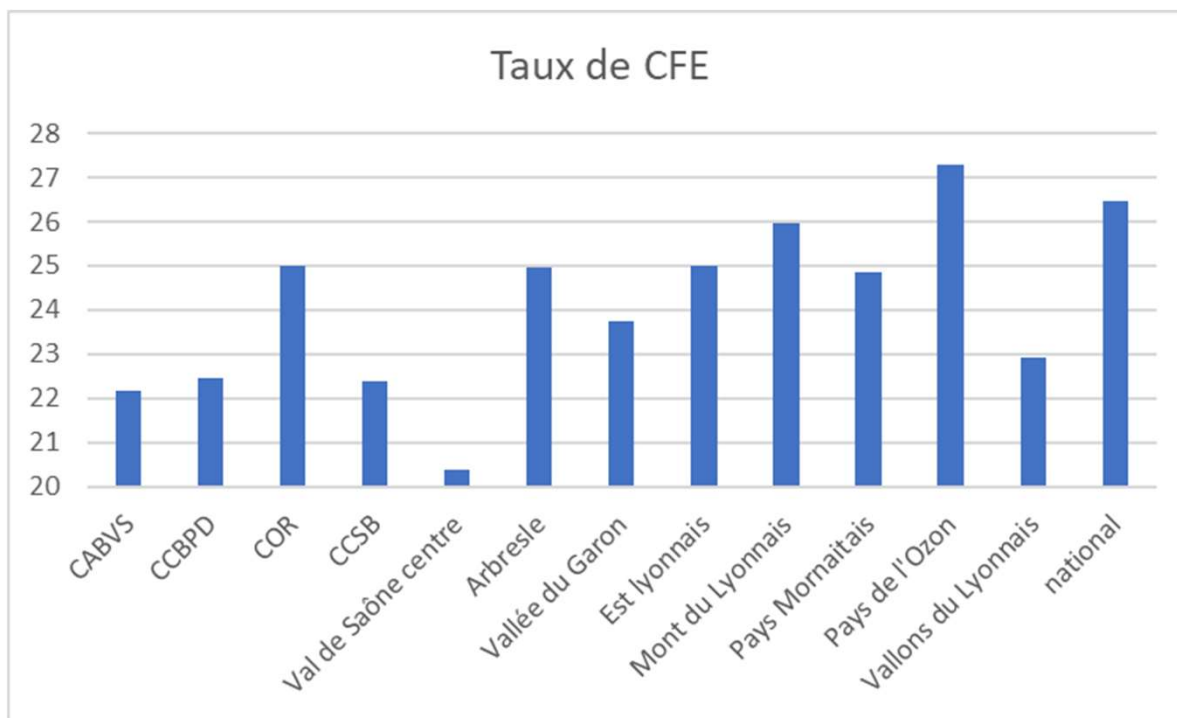
TFPB : variation libre

TFPNB : variation ne peut être > variation taux TFPB

CFE : variation ne peut être > variation taux TFPB (taux consolidé C+EPCI)
(ou variation taux moyen pondéré consolidé FB+FNB si plus faible)

THRS : variation ne peut être > variation taux TFPB (ou variation taux moyen
pondéré consolidé FB+FNB si plus faible)*

La question du levier fiscal



La question du levier fiscal : une imposition dans la moyenne basse mais très encadrée qui ne permet pas de hausses importantes

Taxe GEMAPI



Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes qui a été transférée de droit aux EPCI à fiscalité propre.



L'institution de la taxe GEMAPI permettant de financer cette compétence nécessite la prise d'une délibération avant le 1er octobre N-1 pour une application l'année suivante

Taxe GEMAPI

- ▶ Le produit de la taxe :
 - ▶ est voté chaque année avant le 15 avril ;
 - ▶ est fixé à 40 € par habitant au maximum ;
 - ▶ est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ;
 - ▶ est reparti entre les assujettis aux trois taxes la TFPB, la TFPNB et CFE proportionnellement aux recettes que chacune d'elles a procurées l'année précédente aux communes membres de l'EPCI.

Taxe GEMAPI

- ▶ Les dépenses moyennes prises en charge au titre de la GEMAPI sont de l'ordre de 350.000 €/an ce qui fixerait la taxe maximale à 7,5 €/habitant/an.
- ▶ Elle est recouvrée sur la TFPB, TFPNB et la CFE
- ▶ La communauté de communes peut mettre en place cette taxe qui ne sera applicable qu'en 2025 à un taux maximum de 7,5 €/habitant/an.



4

Le développement
du plan de mandat

Les grands axes du projet de mandat (en cours de développement)

**Transition
écologique**

**Accès aux
droits/solidarités**

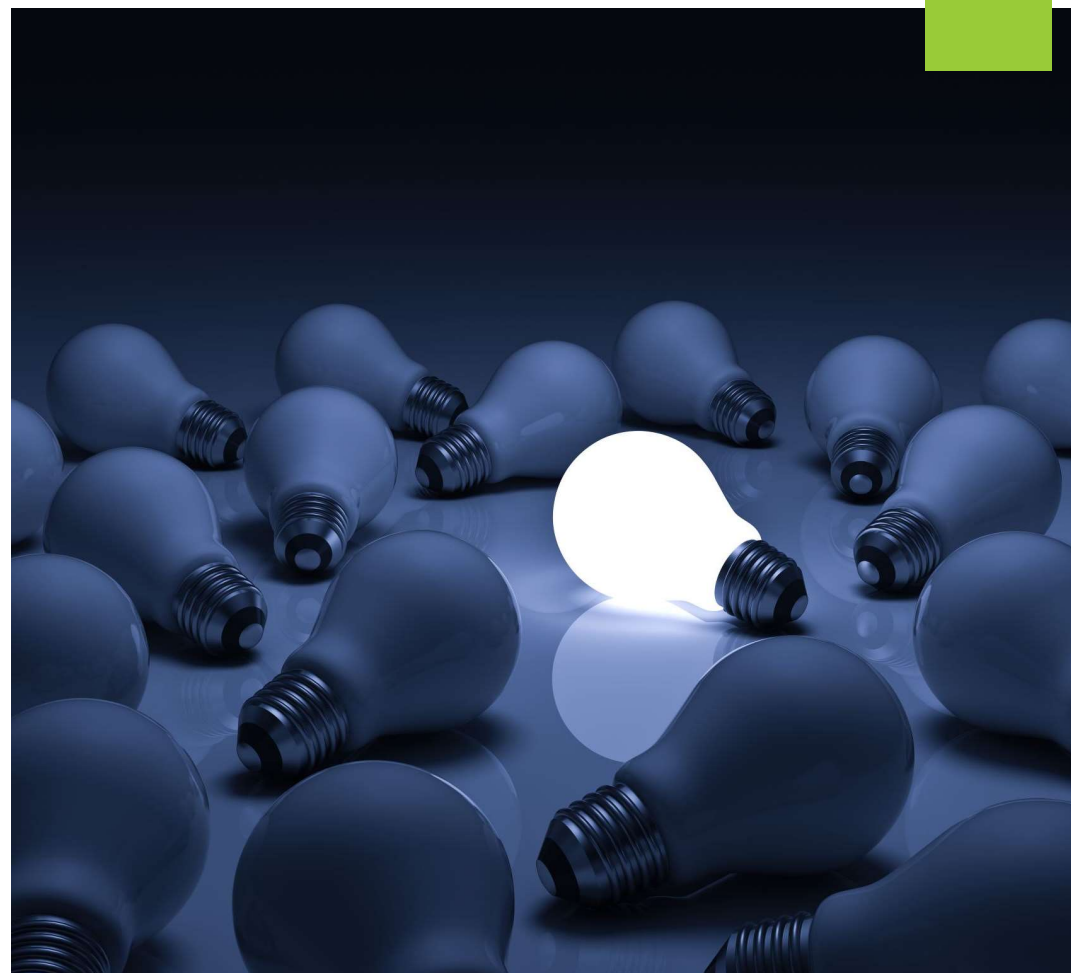
**Attractivité du
territoire**

The background of the image is a dense, close-up photograph of green leaves, likely hostas, with prominent veins. The leaves are in various shades of green, from a deep forest green to a lighter, almost yellowish-green, suggesting natural lighting. The leaves are layered and overlapping, creating a rich, textured appearance. A solid black rectangular box is positioned on the right side of the image, containing the text.

Transition écologique

Une stratégie Energies renouvelables sur le territoire

- ▶ Une réappropriation publique et citoyenne de la question énergétique
- ▶ Priorité au photovoltaïque et à la biomasse
- ▶ Une maîtrise de la collectivité
- ▶ 60 GWh de production d'ici à 2027



Une labélisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique en cours

- ▶ Redynamisation et évaluation des PCAET
- ▶ Une feuille de route opérationnelle
- ▶ Transversalité et vision globale
- ▶ Identification des domaines d'actions à renforcer
- ▶ Démarche d'amélioration continue
- ▶ Notoriété nationale et européenne



**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

Une marque locale d'électricité

bôwatts

« Une marque locale d'électricité pour permettre aux habitants et entrepreneurs de consommer vert, local, à coût maîtrisé et avec des outils de réduction des consommations »

An advertisement for BôWatts. At the top, the BôWatts logo is displayed in a glowing green circle against a dark brick wall background. The logo consists of the word 'bôwatts' in a stylized font with a green arrow pointing upwards from the 'o', and the tagline 'L'énergie verte du Beaujolais' below it. Below the logo, a woman wearing glasses and a vibrant, multi-colored feathered scarf is DJing at a turntable. The scene is lit with blue and purple stage lights, creating a club-like atmosphere. At the bottom of the advertisement, the text reads: 'NOUS ADMIRONS VOTRE INTENSITÉ.' followed by 'Trinité, une senior active' in smaller text. Below the advertisement, a green box contains the text: 'Grâce à BôWatts, reprenez le pouvoir sur votre facture d'électricité et sur votre impact écologique'.

Grâce à BôWatts,
reprenez le pouvoir
sur votre facture d'électricité
et sur votre impact écologique

Une station multi-énergie

- ▶ Inaugurée en juin 2023
- ▶ Située ZA Fontenailles – Belleville-en-Beaujolais
- ▶ 4 pistes de distribution GNV
- ▶ 1 borne de recharge véhicule électrique
- ▶ Réserve foncière pour futurs déploiements



La biodiversité au cœur des préoccupations

- ▶ Territoire à l'initiative du Marathon de la biodiversité
- ▶ Labellisé Territoire Engagé pour la Nature
- ▶ Elu Capitale de la biodiversité en 2021
- ▶ 6 Espaces Naturels Sensibles et 1 Natura 2000



développement durable 2023

Conférences
Ateliers
Visites
Balades

Un programme d'animations
sur le développement
durable

- ▶ Annuel depuis 13 ans
- ▶ 60 animations proposées par des acteurs locaux
- ▶ Axe fort sur la biodiversité avec les Espaces Naturels Sensibles et Natura 2000

Une politique de biodiversité et de circuits courts

- ▶ Un Plan Alimentaire Territorial tourné vers l'amélioration des cultures, l'accès pour tous, l'économie locale et la santé
- ▶ Une volonté de restauration scolaire locale et responsable
- ▶ Un Paiement pour Services Environnementaux réussit qui mobilise 2 millions d'euros pour 42 exploitations en 2022

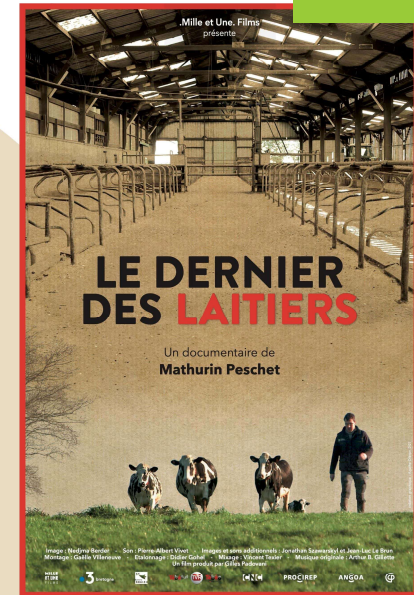


MERCREDI
18
OCTOBRE
2023

Dans le cadre
du **Projet
Alimentaire
Territorial**, la
Communauté
de Communes
Saône-
Beaujolais
vous propose un

**CINÉ-DÉBAT
SUR
L'AGRICULTURE
ET
L'ALIMENTATION**

En partenariat avec l'association
Les Greniers d'Abondance



CINÉMA LE SINGULIER(S)
BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS
17H30

GRATUIT

La séance sera suivie d'un buffet
offert par la CCSSB



Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles

- ▶ Remettre l'eau au cœur des espaces de vie et redonner sa place à la biodiversité
- ▶ Créer des îlots de fraîcheur et s'adapter au changement climatique
- ▶ Travailler les projets en co-construction avec les usagers
- ▶ Faire classe en extérieur pour apprendre autrement

LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

MATERNELLE

ATELIER PARTICIPATIF
reGénération- Paysagistes
21.03.2023

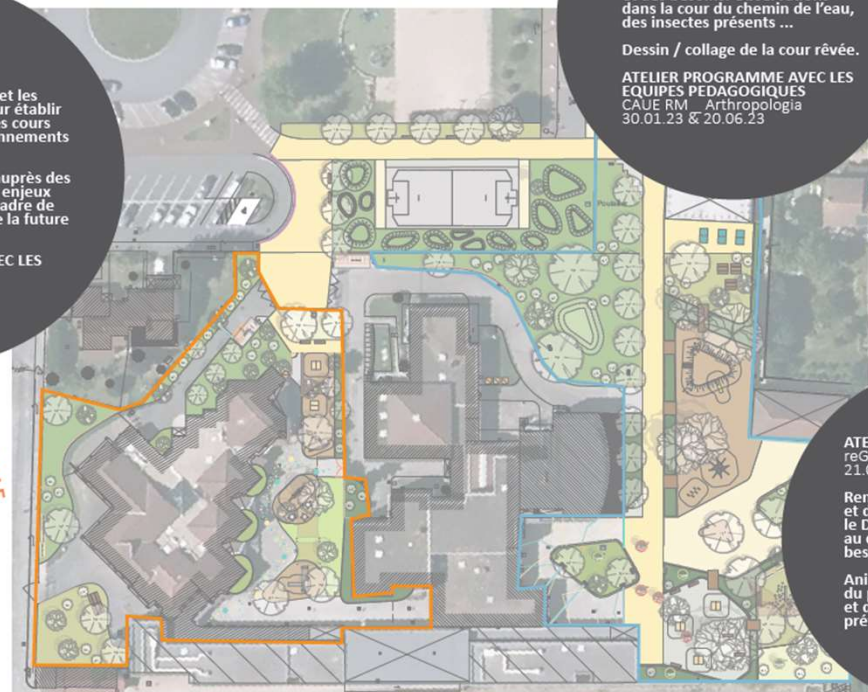
Rencontre avec les élèves et les équipes pédagogiques pour établir les besoins pour les futures cours et comprendre les fonctionnements actuels.

Pédagogie et animations auprès des élèves pour apprendre les enjeux de végétalisation de leur cadre de vie et créer l'imaginaire de la future cour.

ATELIER PROGRAMME AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES
CAUE RM _ Arthropologia
20.06.23



MATERNELLE



ATELIERS PARTICIPATIFS
CAUE RM _ Arthropologia
13.01.23 & 23.01.23

Animations auprès des élèves pour faire le diagnostic des lieux, et des besoins. Observations dans la cour du chemin de l'eau, des insectes présents ...

Dessin / collage de la cour rêvée.

ATELIER PROGRAMME AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES
CAUE RM _ Arthropologia
30.01.23 & 20.06.23

ELEMENTAIRE



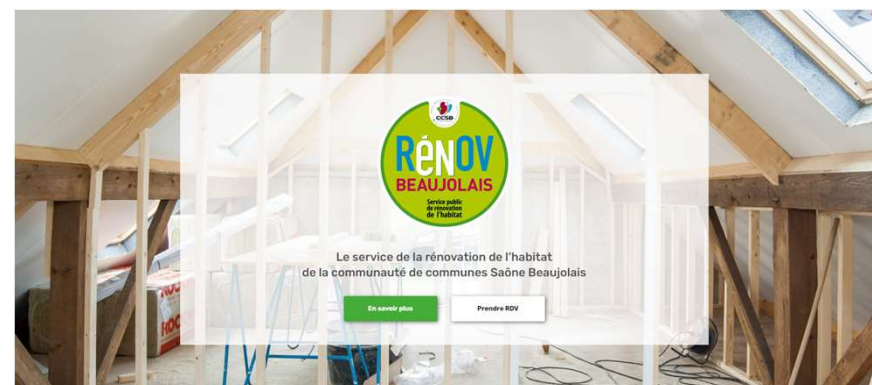
ATELIER SPATIALISAT
reGénération- Paysag
21.03.2023

Rencontre avec éco- et deux encadrants et le Directeur, pour faire le diagnostic et connaître les besoins pour la future cour.

Animations de spatialisation du projet dans la cour et de détermination des préférences d'aménagement.

Une plate-forme de rénovation de l'habitat en pleine expansion

- ▶ Une spécificité sur Rénov'en Beaujolais par rapport à d'autres territoires du département
- ▶ Plus de 2 millions d'euros de travaux en 2019 et un objectif atteint de plus de 3 millions d'euros en 2022
- ▶ Des enjeux sur la précarité énergétique pris en compte avec le projet Pacte – 15
- ▶ La prise en charge des copropriétés, du tertiaire et du patrimoine privé des communes
- ▶ Un travail à amplifier avec le conseil départemental et Petites villes de demain sur la question de l'adaptation des logements





La rénovation des bâtiments publics

- ▶ La CCSB est une des plus petites collectivités à être lauréate de Sequoia et maintenant de Chêne
- ▶ 35 communes / 35 signataires
- ▶ La mise en œuvre dès 2022 d'une mission de soutien aux communes pour la performance énergétique
- ▶ Un montant cumulé de 20 millions d'euros de travaux performentiels bâtimentaires d'ici à 2026 grâce à ces dispositifs

Une stratégie cycle structurée

- ▶ Une aide à l'achat de vélo incitative
- ▶ Un développement des installations favorisant le cycle
- ▶ Des animations : challenge mobilité, rue aux enfants...
- ▶ Une recherche de subvention importante

Il est temps de passer au vélo

Aide à l'achat d'un vélo jusqu'à **600€***

Vélos traditionnels - Vélos à assistance électrique
Kits d'électrification

* Conditions et renseignements sur l'aide disponibles sur ccsb-saonebeaujolais.fr

Des enjeux de mobilités travaillés en lien avec le SYTRAL et la Région

- ▶ Une volonté de travailler sur un transport à la demande élargi à toute la population à compter de 2024
- ▶ Le renforcement et le développement des lignes régulières dès septembre 2023
- ▶ Le développement de la desserte des gares
- ▶ La logique de pôle gare et de parkings relais en lien avec les transports et les territoires voisins
- ▶ Un nouvel aménagement en gare qui permet de relier les quartiers ouest de la ville plus facilement
- ▶ Le développement des alternatives au véhicule individuel



Un schéma directeur Déchets à construire

- ▶ Une nouvelle recyclerie pour favoriser l'économie circulaire
- ▶ Un renforcement de l'équipe d'ambassadeurs du tri et des biodéchets
- ▶ Un schéma directeur Déchets pour la rénovation de notre réseau de déchetteries et la prise en compte des biodéchets



Une
innovation
sociale et
citoyenne
unique :
l'ambassade
de la
transition !

- ▶ Nouveau service de proximité en lien direct sur toutes les questions de transition avec un lieu fixe, des équipes mobiles et un aspect numérique :
 - ▶ Déchets
 - ▶ Eau et végétalisation
 - ▶ Energie
 - ▶ Mobilités
 - ▶ Habitat
 - ▶ Alimentation



Un tiers lieu aquatique
intercommunal, vers une
nouvelle génération de piscine

- ▶ Zéro coût de fonctionnement
- ▶ Mini impact sur l'environnement

A top-down photograph showing a large group of people's hands joined together in a circle on a sandy surface. The hands are of various skin tones, and the fingers are interlaced, creating a sense of unity and solidarity. The background is a light-colored, textured ground, possibly sand or dirt. A black rectangular box is overlaid on the right side of the image, containing white text.

Accès aux
droits
solidarités
émancipation

Une nouvelle politique
d'aides au maintien à
domicile des personnes
âgées

Un règlement intérieur va
être établi qui permettra
d'aider de meilleure
manière les associations
qui concourent au
maintien des personnes
âgées à domicile pour
une somme de 60 k€ à
90 k€ à arbitrer d'ici au
vote du budget.



A close-up photograph of a hand painting a fish on a piece of white paper. The hand is positioned in the center-left, with the thumb painted black, the index and middle fingers painted green, and the ring and pinky fingers painted blue. The fish is being painted with these colors. The background is a white, textured surface. A black text box is overlaid on the right side of the image.

Un effort renforcé en faveur des solidarités

- ▶ La nouvelle CTG augmente l'effort de la CCSB en matière de soutien à la petite enfance qui nécessitera une plus grande attention aux nouveaux projets et aux nouvelles structures.
- ▶ Un pilotage du logement social revu



Une nouvelle politique d'aide à la pratique sportive et aux associations culturelles avec des réglemets d'attribution clairs

Une stratégie des maisons de santé

- 3 maisons de santé / médicales : Beaujeu, Monsols, Fleurie
- Une ambition de développer ce réseau avec la maison médicale de Cercié et l'extension de celle de Beaujeu d'ici la fin du mandat : lancement au premier trimestre 2024 d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Apporter une véritable plus-value durable pour les praticiens (logement, diversité,...)



Amplifier la diffusion de la culture

- Développement d'un contrat territorial pour l'Education Artistique et Culturelle
- Création de 2 micro-folies dont une itinérante sur le territoire en cours de déploiement et inaugurés en 2022
- Le lancement en lien avec la commune de Quincié en Beaujolais du nouveau pôle culturel Bernard Pivot en 2023



A scenic view of a forested valley seen through an open window. The landscape is bathed in warm, golden light, suggesting sunrise or sunset. The foreground shows a grassy slope with scattered trees, leading to a dense forest of tall, thin trees in the mid-ground. In the background, more forested hills are visible under a hazy sky. A winding road is faintly visible through the trees. A black rectangular text box is overlaid on the right side of the image.

Attractivité du territoire

Un territoire multipolaire

- Un nouvel espace sportif à Trades qui a été finalisé en 2023 et qui permettra d'appuyer la stratégie touristique 4 saisons
- Le développement des espaces de coworking à Beaujeu et Quincié par exemple
- La rénovation intégrale du gymnase et de la salle Fontanet à Deux-Grosnes en lien avec la commune
- Un soutien à la vie de tous les villages avec le fond de concours
- 2 communes concernées par « petite ville de demain » : Belleville et Beaujeu



Un territoire multipolaire

- Une favorisation des pôles gare par le projet quartier gare de Saint Georges de Reneins et par une réflexion sur le pôle multimodal de Belleville
- Un nouveau projet pour rendre plus attractif le Col de Crie avec la Maison de la Randonnée et du Trail avec le lancement de la faisabilité en 2024
- Un développement de la halte-fluviale de Belleville-en-Beaujolais pour accueillir plus de croisiéristes



Un aménagement coordonné

- Un nouveau PLUI-H pour l'ensemble du territoire garantissant le développement équilibré de la CCSB
- Une politique de l'habitat à construire et à mettre en œuvre avec le déploiement des OPAH sur Belleville et Beaujeu

La Grange Charton: un espace à enjeu

- Un bâti de 4000 m²
- 8 ha de foncier dont 1,5 viticoles
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en février 2023
- 3 candidats intéressants en cours de sélection.
- Des études de programmation et peut-être des premières installations dès 2024



Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-SA



Une nouvelle logique de développement pour les zones économiques

- ▶ Travailler sur la préservation du foncier (aller vers le “zero vente”)
- ▶ La montée en qualité des constructions et aménagements



Un nouveau pacte pour améliorer encore la
relation commune/EPCI

Un aménagement équilibré du territoire: les principaux projets

Projets livrés en 2022

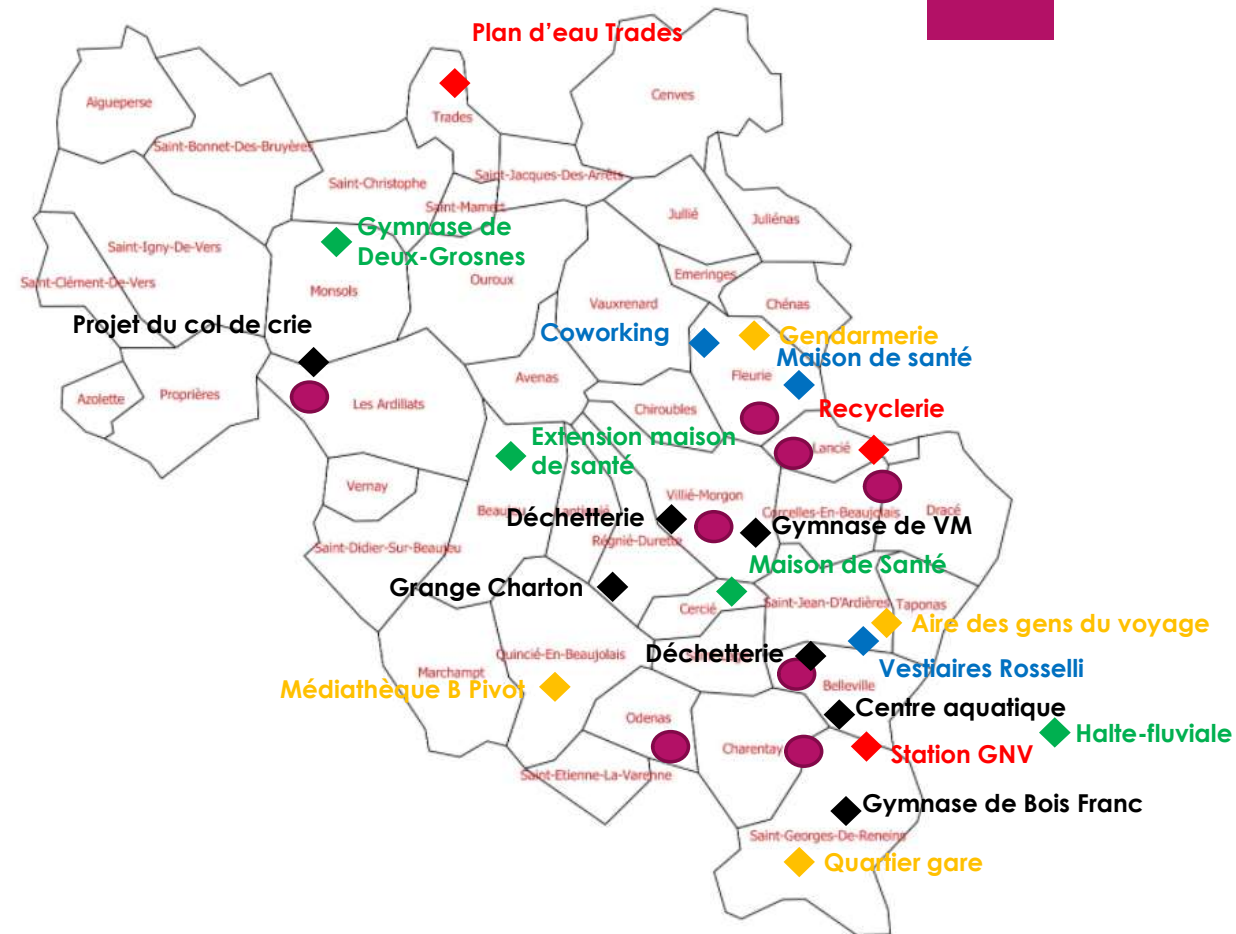
Projets livrés en 2023

Projets en travaux en 2024

Projets en maîtrise d'œuvre ou en délégation de MOA en 2024

Projets en étude de faisabilité en 2024

● Zone économique intercommunale en projet, en maîtrise foncière, en développement ou en commercialisation



Une coopération commune/EPCI pour faire progresser ensemble le territoire

- ▶ Un nouveau pacte financier et fiscal pour mieux répartir la richesse créée
 - ▶ La création d'un fond de concours de 350.000 € au moins par an pendant 3 ans à destination des communes de moins de 3500 habitants
 - ▶ Des délégations de maîtrise d'ouvrage assumées par la CCSB dans le cadre du partenariat avec les communes à Cercié, Deux-Grosnes et Quincié-en-Beaujolais.
 - ▶ Des services d'appui aux communes par les services de la CCSB hors des compétences strictes de celle-ci dans une logique de partenariat. En 2023, ces apports représentent un service supplémentaire de près de 230.000 € à destination des communes.
 - ▶ Un maintien de la dotation de solidarité
 - ▶ Une prise en charge du FPIC à 100 %
 - ▶ De nouveaux services aux communes dans le cadre de la mutualisation comme l'archivage, la formation, les marchés publics ou les groupements de commande
 - ▶ ***N'ont pas été activés lors des débats sur le pacte financier et fiscal : l'abondement du fond de concours par la TA suite aux modifications législatives et le partage des fruits de la taxe sur le foncier économique.***

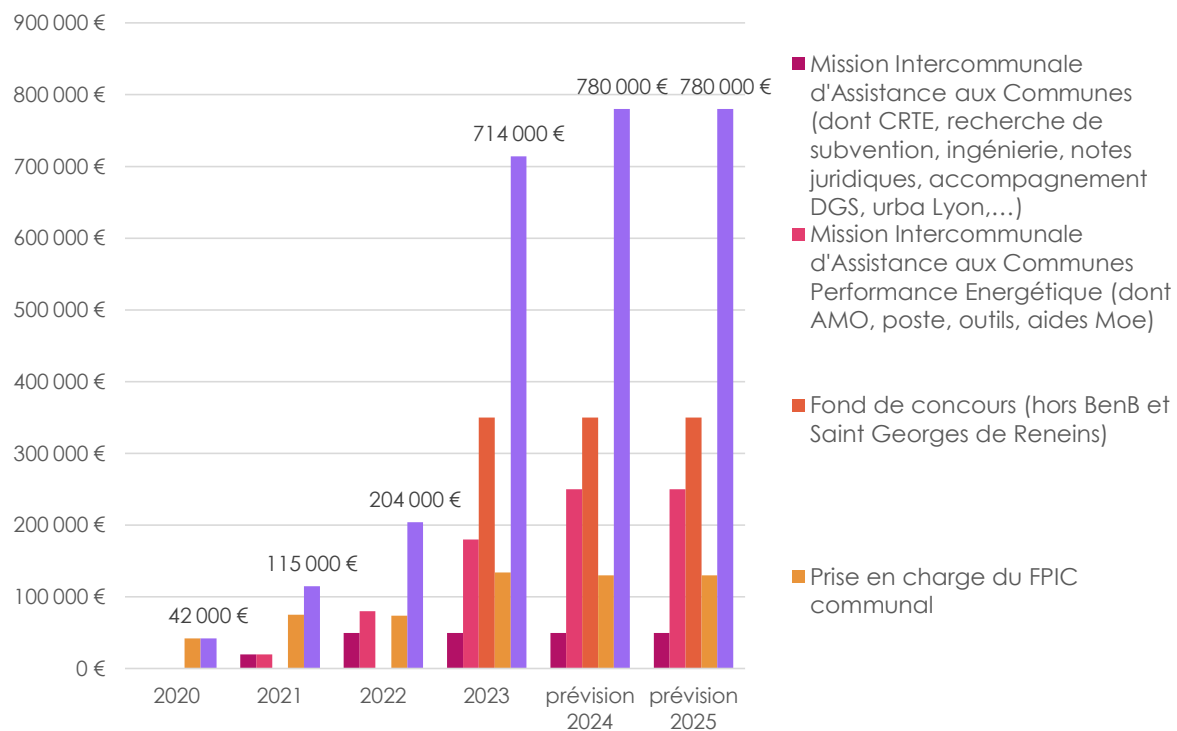
Une coopération commune/EPCI pour faire progresser ensemble le territoire

- ▶ Une extension des services communs et de la mutualisation avec l'intégration du SMRB à la gestion mutualisée au SFACT au 1^{er} janvier 2024
- ▶ Au 1^{er} janvier 2025, intégration du SIAMVA, SMEVA



FINANCES PUBLIQUES

Evolution des dispositifs d'aides de la CCSB aux communes
hormis Belleville qui n'en bénéficie pas



Une
coopération
commune/EPCI
pour faire
progresser
ensemble le
territoire



ZOOM SUR LA MODIFICATION DES STATUTS

Contexte

- Modification des statuts rendue nécessaire par la prise de compétence Schéma directeur Eau & Assainissement
- Opportunité pour toiletter la rédaction de nos statuts
- Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024

Rédaction

Deux types de compétences :

- Compétences obligatoires selon le libellé réglementaire
- Autres compétences :
 - Libellé réglementaire ou libellé libre
 - Choix du libellé « ACTIONS EN FAVEUR DE » : qui permet à la CCSB d'intervenir tout en laissant aux communes le pouvoir d'agir

Principe général :

- On ajuste la rédaction sans modifier le fonctionnement actuel

SAUF pour 2 compétences qui seraient restituées aux communes avec passage de la CLECT :

- Hôtel-Dieu jusqu'alors considéré comme un site touristique mais qui s'apparente plutôt à un musée
- Politique de la Ville qui ne concerne que Belleville et ne fait plus partie des compétences obligatoires de la CCSB

Et 1 compétence prise par la CCSB :

- Schémas directeurs intercommunaux Eau & Assainissement

Ajout des libellés suivants pour justifier de l'action de la Communauté : (1/2)

✓ Actions en faveur des modes actifs :

- a) Etudes et mise en œuvre des schémas directeurs modes doux ;
- b) Participation à la Construction, aménagement, et entretien de pistes cyclables d'intérêt communautaire ;

✓ Actions dans le domaine culturel en faveur de :

- a) La coordination et l'animation du Contrat Territoire Lecture et la coordination du réseau des bibliothèques communales ;
- b) Actions de soutien en faveur d'acteurs culturels ;
- c) La coordination et la participation à un projet d'éducation artistique et culturel tout au long de la vie ;
- d) Actions de soutien en faveur de l'enseignement artistique .

Ajout des libellés suivants pour justifier de l'action de la Communauté : (2/2)

- ✓ Actions de protection, de promotion et de coordination des acteurs en faveur de la Biodiversité
- ✓ Actions dans le domaine du Sport en faveur de :
 - a) Elaboration et mise en œuvre d'un Plan sportif local intercommunal ;
 - b) Actions de soutien en faveur d'acteurs du sport ;
- ✓ Actions en faveur de la ruralité :
 - a) Etudes, élaboration et mise en œuvre d'un Plan Alimentaire territorial ;
 - b) Actions de soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts ;
 - c) Actions de soutien en faveur de l'agriculture, la viticulture et la sylviculture ;
 - d) Réhabilitation et gestion du Pôle d'excellence et d'innovation du Domaine de la Grange Charton

Composition de la CLECT

La CLECT a été créée par le Conseil du 6 juillet :

- Composition : 1 membre par commune
- Chaque conseil municipal doit délibérer pour désigner son représentant
- Proposition : si possible désigner le Maire ou un conseiller communautaire